

FERNAND-ROUSSELLE
DOCTEUR EN DROIT
PROFESSEUR A L'ECOLE NATIONALE
DES INDUSTRIES AGRICOLES DE DOUAI

L'Évolution
de
l'Industrie sucrière française
depuis
la guerre de 1914-1918



1928
LÉS PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE
49, BOULEVARD SAINT-MICHEL, 49
PARIS



Hommage de l'anté

Fernand Mirepelle

Vite
Ray-



L'Évolution
de
l'Industrie sucrière française
depuis
la guerre de 1914-1918

N° DIB 387166 / 10262

DMIC 97

HERNANDEZ
DANS LE
MEXIQUE
DES ANNEES 1850 A 1870

L'Evolution
de
l'industrie
sucrerie
française
de
la guerre de 1914-1918

1925
LES PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE
40 BOULEVARD SAINT-MICHEL
PARIS

INTRODUCTION

Un siècle seulement s'est écoulé, — ou guère plus, — depuis que le premier pain de sucre fut présenté à l'empereur Napoléon. Sucre de betteraves, s'entend; car la raffinerie du sucre de canne, importé à l'état brut, s'était imposée en France longtemps avant que n'ait été sélectionnée, par des améliorations successives, la précieuse racine saccharifère. Et malgré ce laps de temps très court, on trouverait peu d'industries dont l'évolution ait été si complète, non seulement du point de vue technique, mais aussi et surtout dans le domaine purement économique.

Cette évolution avait d'abord subi des phases diverses, conditionnées par les revirements successifs de la législation. Or, voici que tout à coup, en l'espace d'une dizaine d'années, sans qu'ait joué le facteur législatif comme s'appliquant spécialement à la sucrerie, l'évolution a fait un bond énorme en même temps qu'inattendu.

Si l'on compare, en effet, les caractéristiques de notre campagne sucrière de 1912-1913 à celles de la campagne de 1925-1926, on est amené à faire des constatations assez curieuses.

Tout d'abord, la surface ensemencée, qui était de 229.275 hectares en 1912-1913, a été de 214.340 hectares

en 1925-1926. La diminution de l'importance des emblavements est donc peu sensible, de l'avant-guerre à l'après-guerre (1). Mais en même temps, le rendement à l'hectare s'est abaissé de 29.109 kilogs à 25.055 kilogs. De sorte que la quantité de betteraves travaillées par la sucrerie française est tombée de 6 millions et demi de tonnes, à un peu plus de 5 millions (2).

Quant au résultat de la fabrication, le pourcentage de sucre raffiné ayant été également inférieur :

	Pourcentage en raffiné
1912-1913	13,15 %
1925-1926	12,63 %

la quantité de tonnes de sucre produites, exprimée en raffiné, s'est trouvée finalement réduite de façon notable.

	Production (en raffiné)
1912-1913	877.656 tonnes (3)
1925-1926	678.546 —

Remarquons d'ailleurs que si, pour la première des deux campagnes envisagées, la production avait été su-

(1) Sauf indication contraire, tous les chiffres d'après le *Bulletin de Statistique et de Législation comparée*.

(2) Il est bien entendu que toute la production de betterave indigène est absorbée par la sucrerie française, et inversement. On n'importe pas de betteraves, et on n'en exporte pas, pour des raisons de transport et de conservation.

(3) La plus forte production avait été celle de la campagne 1901-1902 : 1.051.930 tonnes.

périeure à la consommation, elle lui a été nettement inférieure en 1925-1926.

	Production	Consommation
	(en raffiné)	
1912-1913	877.656 tonnes	708.126 tonnes
1925-1926	678.546 —	881.168 —

A la vérité, la France a bien exporté, durant la campagne 1925-1926, 223.512 tonnes de sucre (en raffiné) ; mais en même temps elle en importait 465.865 tonnes, principalement en sucres de canne (1).

Laissant de côté le rendement final, nous retiendrons que les quantités de betteraves travaillées ont été :

1912-1913	6.674.022 tonnes
1925-1926	5.370.489 —

Nous avons choisi ces deux campagnes, parce que celle de 1912-1913 est la dernière régulière d'avant-guerre, et que l'autre est la dernière dont les résultats soient officiellement publiés. Mais il faut observer que la précédente, celle de 1924-1925, meilleure comme rendement, avait donné les résultats suivants :

Surfaceensemencée	214.009 hectares
Rendement à l'hectare	28.661 kilogs
Betteraves travaillées	6.133.752 tonnes

Ce dernier chiffre étant approximativement le même que celui de 1912-1913, et pouvant être atteint dans l'avenir, avec la même surface ensemencée, il s'ensuit que nous revenons, après les années forcément défici-

(1) Annuaire sucrier, 1927, page 220.

taires de la guerre et de l'après-guerre, à une production de betteraves égale à celle d'avant-guerre.

Or, il est une autre constatation frappante : le nombre des fabriques de sucre est tombé de 213 (1912-1913 (1) à 107 (1925-1926), soit une *diminution de moitié*, qui est tout à fait impressionnante, car le nombre des usines inactives ou en reconstruction, — non compris dans ce total, — est insignifiant : 16. La diminution du nombre des usines pourrait s'expliquer en partie par une augmentation du nombre des raperies. Or, les raperies annexes, qui étaient au nombre de 103, ne sont plus que 87. Ces deux chiffres sont corrigés, il est vrai, par ce fait que le nombre total des conduits de raperie est resté le même, soit 890 kilomètres environ. Mais le nombre de jours employés au rapage et à l'épuration a été sensiblement moindre :

	Rapage	Epuration
1912-1913	16.307 jours	7.353 jours
1925-1926	9.284 —	1.893 —

de même que le nombre d'ouvriers :

	Pendant les défécations	Après les défécations
1912-1913	34.314	5.736
1925-1926	24.307	5.526

et le nombre de journées de travail :

1912-1913	3.095.132 journées
1925-1926	2.252.119 —

(1) Il était même de 244 en 1909-1910, et avait été de 433 en 1883-1884.

De ces données, nous pouvons conclure que, pour travailler une quantité de betteraves inférieure à peine de un sixième à celle de 1912-1913, la campagne de 1925-1926, avec moitié moins de fabriques, — avec un quart d'ouvriers en moins, — a demandé un temps de fabrication beaucoup moindre également. C'est donc qu'il y a eu dans l'industrie sucrière une évolution caractéristique, et dont l'étude n'est pas sans intérêt. Une évolution du même ordre s'était produite auparavant; mais en trente années, et à partir de l'époque où cette industrie était encore dans l'enfance, où les modalités d'une législation nouvelle étaient elles-mêmes mal fixées. Il n'en est plus de même à notre époque.

Pour étudier cette évolution, il convient de remonter un peu vers les origines de la sucrerie et d'en fixer les étapes successives, pour décrire quelle était sa situation à la veille de la guerre, et pendant la guerre même. Nous chercherons à dégager ensuite les principales causes de l'évolution actuelle, ainsi que les divers moyens utilisés, tant par les sucriers que par les autres intéressés. Certaines de ces causes sont inhérentes à l'industrie en général, à son développement économique, et à ses progrès de tous genres; tandis que d'autres sont tout à fait particulières à la sucrerie. Quant aux moyens, ils ont eu surtout un caractère d'opportunité qu'a favorisé la loi du 17 avril 1919 sur la réparation des dommages causés par la guerre.

Ayant constaté les résultats obtenus et fixé les données du stade actuel, nous nous efforcerons de dégager les perspectives d'avenir.

Aussi bien devons-nous observer avant tout que la

législation des sucres, si diverse et tant de fois remaniée depuis la loi du 18 juillet 1837, a été, non seulement influencée, mais conditionnée, par les victoires successives des différents intérêts en cause : sucre colonial et sucre indigène; lutte des nations productrices sur le marché mondial; à l'intérieur, lutte des raffineurs, des sucriers, et des planteurs de betteraves. La législation s'est fixée depuis; mais les luttes intérieures ont survécu, leur acuité s'est maintenue; pesant moins sur le législateur, elles ne pouvaient manquer d'agir par ailleurs; et nous verrons qu'elles ont joué un rôle de premier plan dans l'évolution qui nous occupe.

CHAPITRE PREMIER

LA SITUATION AVANT ET PENDANT LA GUERRE

I. — L'ÉVOLUTION AVANT 1914

Il n'est pas inutile de rappeler que le système des primes, institué par la loi du 29 juillet 1884, avait donné à notre industrie sucrière un regain de vitalité. Elle en avait grand besoin, s'étant trouvée depuis quelques années handicapée d'abord par la sucrerie allemande, puis par celle de l'Autriche. Car, tandis que les étrangers développaient leur production, la nôtre subissait une crise intense. A cela, il y avait deux raisons.

D'abord, la législation : la nôtre taxait le sucre ; celle de l'Allemagne, le poids de betteraves ; celle de l'Autriche, la puissance de l'outillage. Il s'ensuivait que les fabriques étrangères avaient intérêt à pousser au rendement, tant sur la richesse saccharine de la production, que sur les résultats de la fabrication. De là, la seconde cause, dont on tirera précisément profit chez nous après 1918 : la différence de technique, à l'avantage des étrangers. En France, « les fabriques étaient moins bien outillées que les fabriques allemandes ; elles étaient à la fois plus nombreuses et moins puissantes, chacune ne tra-

vaillant qu'une quantité de betteraves moindre qu'en Allemagne; elles tiraient d'ailleurs d'une quantité donnée de betteraves moins de sucre, non seulement à cause de l'infériorité de l'outillage, mais aussi parce que l'industrie française, à la différence de sa voisine, n'avait pas poussé l'agriculture à la production des betteraves riches » (1).

La loi de 1884 ayant soustrait à l'impôt le sucre produit au delà du rendement légal, les fabriques ont perfectionné leur outillage; elles ont fatalement diminué en nombre, pour augmenter en importance. Quant à la loi du 7 avril 1887, qui instituait des primes directes à l'exportation, elle ne faisait que renforcer la précédente.

Mais ce régime des primes, ayant été imité par les autres pays producteurs de sucre, était devenu « une perpétuelle surenchère » (2). C'est pour l'abolir que fut signée la Convention de Bruxelles, le 5 mars 1902 : elle eut pour conséquence, en France, la loi du 28 janvier 1903, qui démolissait celles de 1884 et de 1887. En effet, d'une part, le forfait du rendement légal fait place à la taxation du sucre réellement produit; d'autre part, toute prime directe ou indirecte disparaît (3). Mais, heureusement pour la consommation nationale, un dégrèvement très large est apporté à l'impôt.

Quelle fut la conséquence de ce régime nouveau sur

(1) Henri Truchy. La nouvelle législation des sucres (Extrait de la *Revue de Science et de Législation financières*, avril-mai-juin 1903), page 11.

(2) Henri Truchy. *Ibid.*, p. 38.

(3) Toutefois les détaxes de distance sont maintenues, quoique modifiées.

l'évolution de l'industrie? Pour l'apprécier, il faut fixer les données existantes sur quelques points de repère :

	Fabriques actives	Production en raffiné Tonnes	Rendement en sucre (1) % de betteraves
1885-1886	413	265.084	7,83
1896-1897	338	668.545	9,88
1897-1898	334	730.067	11,40
1901-1902	332	1.051.930	11,25
1902-1903	319	776.158	12,38
1903-1904	292	727.267	11,18
1912-1913	213	877.656	13,15
1913-1914	206	717.400	12,08

Ainsi donc, le nombre des usines a diminué fortement, une première fois après la loi de 1884, une seconde fois après celle de 1903. La loi de 1884 avait eu pour résultat, ainsi que nous l'avons exposé, de pousser au rendement; donc culture de betteraves plus riches, et perfectionnement de l'outillage. La production avait donc nettement progressé de la campagne de 1885-1886 à celle de 1896-1897, pour se maintenir ensuite, comme le rendement en sucre, à peu près dans les mêmes limites, selon les bonnes ou les mauvaises années.

Relativement à la situation mondiale, pour la campagne 1912-1913, celle de la France était intéressante. Elle avait été de 877.656 tonnes, exprimé en raffiné. Or, la production mondiale était, en brut :

Sucre de betteraves. Europe	8.341.063 tonnes
— Etats-Unis	624.064 —
Sucre de canne	9.215.637 —

(1) Annuaire sucrier, 1927, page 203.

Avec cette évolution dans le sens absolu de la concentration, et avec une production à peu près uniforme, qui s'est maintenue à un étiage de l'ordre de 700.000 à 800.000 tonnes, nous arrivons au point terminus d'avant-guerre.

II. — LA SITUATION EN 1914

En 1914, il existait environ 210 fabriques de sucre, d'une production moyenne de 30.000 à 35.000 sacs de 100 kilogs de sucre par an. Mais ce n'est là qu'une moyenne; car les sucreries, en France surtout, sont d'importances bien diverses, travaillant journellement, les unes 250 tonnes, d'autres jusque 3.000 tonnes de betteraves. Cette production moyenne était, il est vrai, légèrement inférieure encore en Belgique; mais, par contre, elle était :

- 6 fois plus élevée en Hongrie;
- 5 — — — au Danemark;
- 4 — — — en Hollande;
- 2,5 — — — en Allemagne et en Autriche;
- 2 — — — en Russie et en Suède.

« Ce point est très important, car la puissance de production d'une sucrerie a une grande influence sur les frais de fabrication et, par conséquent, sur le prix de revient du sac de sucre » (1). Il est, en effet, d'une évi-

(1) Dix ans d'efforts industriels et coloniaux. *La Sucrierie*, par Emile Saillard, page 1501.

dence tellement logique qu'il n'y a pas lieu d'insister sur cette idée, que le coefficient des frais généraux est bien loin d'être proportionnel au coefficient de la puissance des usines. Pourtant certains frais ont, dans la fabrication de sucre, un caractère particulier qui vient rectifier la règle générale : nous voulons parler des frais d'approche. La matière première, la betterave, étant lourde, son prix de transport est assez élevé. En sens inverse, il faut transporter la pulpe; et c'est pour cela qu'on cherchera de plus en plus à sécher un peu les pulpes. En outre, les sucreries, en raison de leur nature même, sont en général installées dans les campagnes, où les transports ferroviaires sont plus rares et moins rapides. Il résulte de ces observations que, plus le rayon d'action d'une usine est important en raison de sa puissance, plus le prix des transports pèse sur les frais généraux. Il faut noter d'ailleurs qu'en 1914 ces frais étaient comparativement moins élevés en France, en raison de l'existence d'un grand nombre de raperies annexes. Les raperies permettent d'étendre plus facilement le rayon d'action : la France et la Belgique tiraient largement parti de cet avantage.

Enfin, à cette époque, la construction d'une usine neuve coûtait environ 4.000 francs par tonne de betteraves travaillées journallement, et la durée de la campagne, pour une usine de 40.000 sacs, était de 60 à 70 jours. La durée de la fabrication peut d'ailleurs différer sensiblement d'une année à l'autre. Ainsi :

	Fabriques actives	
	1911-1912	1912-1913
Septembre	—	—
Octobre	>	81
Novembre	220	213
Décembre	86	188
Janvier	4	46
	1	>

L'outillage était déjà perfectionné, les procédés de fabrication étant constamment renouvelés. Toutefois, on déchargeait encore généralement à la main les wagons et les chariots de betteraves; la plupart des sucreries avaient encore des chaudières semi-tubulaires à bouilleurs marchant à 8 kilogs de pression; et le charbon était jeté à la pelle dans les foyers (1).

Cette industrie évoluait donc lentement, dans le cadre des progrès chimiques et mécaniques, dont la solution passionnait les spécialistes. En même temps se poursuivaient les améliorations des méthodes de culture, et celles de la sélection des graines, de manière à combiner dans une harmonie nécessaire des rendements agricoles et des richesses saccharines toujours plus élevés.

A cette époque, il est accusé 232 fabriques de sucre (2), dont 17 sucreries-distilleries, et 3 en chômage. Les départements qui viennent en tête sont les suivants :

Aisne	52	fabriques
Nord	43	—
Somme	36	—
Pas-de-Calais	27	—
Oise	22*	—

(1) Emile Saillard, op. cit., p. 1043 et 1054.

(2) Liste générale des fabriques de sucre, 1914.

Mais elles sont d'importances bien diverses. Les deux plus fortes sont, dans le Nord, Escandœuvres (*Sucrerie Centrale de Cambrai*), qui traite 3.000 tonnes de betteraves par jour; dans le Pas-de-Calais, Pont-d'Ardres (*Société des sucreries et raffineries Say*), qui traite 2.800 tonnes. Par contre, 64 de ces fabriques ont une capacité journalière de travail de moins de 300 tonnes. Ceci est très important : malgré le phénomène de concentration qui s'est produit depuis 1884, nombreuses sont les usines qui n'ont pu encore être transformées. En raison de leur peu d'importance, leurs frais sont relativement très élevés. Malgré que certaines tentent, par des unions, de se défendre contre la concurrence, un grand nombre d'entre elles sont sur le point de sombrer. La sucrerie dispose d'ailleurs de 105 raperies annexes; la *Société anonyme de la Sucrerie centrale de Cambrai* (Escandœuvres) en possède 13 à elle seule, et la *Société anonyme de la Fabrique centrale de sucre de Meaux* (Villenois) en a 12; ces deux firmes détiennent donc le quart du nombre total de raperies (1).

Il y a alors, en France, 24 raffineurs de sucre, dont 13 pour les ports, et le nombre des fabriques-raffineries est de 11, dont 3 dans le Nord et 2 dans l'Oise.

Le tassement qui s'est opéré peu à peu eût donc sans nul doute continué à se produire à une cadence ralentie, si la guerre n'avait amené le plus grand bouleversement qui fut jamais.

(1) Il est d'ailleurs assez curieux que la sucrerie de Pont-d'Ardres, qui égale en importance celle d'Escandœuvres, n'ait pas de raperies annexes.

III. — LA SUCRERIE PENDANT LA GUERRE

Alors, tout va changer brusquement. L'industrie sucrière française est presque entièrement concentrée dans la région du Nord, et surtout dans les départements du Nord, de la Somme, du Pas-de-Calais, de l'Aisne, de la Seine-et-Marne et de l'Oise. On ne trouve des fabriques de sucre que dans une douzaine de départements ; il n'y en a pas dix au sud de Paris (1). La plus grande partie de ces usines vont donc se trouver, soit dans la région envahie, soit dans la zone de feu (2). La production de betteraves subit le sort de la fabrique, et par surcroît la main-d'œuvre s'est raréfiée.

Pourtant la plupart des fabriques de la région non envahie ont travaillé, même pendant la campagne 1917-1918, soit : (3).

Aisne	3	Puy-de-Dôme	2
Côte-d'Or	2	Saône-et-Loire	1
Eure	2	Seine-Inférieure	4
Eure-et-Loir	1	Seine-et-Marne	9
Loiret	1	Seine-et-Oise	7
Marne	3	Somme	3
Nord	1	Vaucluse	1
Oise	16	Yonne	1
Pas-de-Calais	6		

La campagne 1914-1915, qui avait donné une récolte excellente, a pu, avec 70 fabriques, produire 302.960 ton-

(1) Emile Saillard, op. cit., page 1500.

(2) Un certain nombre de fabriques situées dans la région envahie ont travaillé un peu, dans les conditions les plus invraisemblables d'ailleurs ; mais leur production ne peut entrer en ligne de compte.

(3) Liste générale des Fabriques de sucre, 1917.

nes de sucre, c'est-à-dire la moitié de la consommation. Mais les années suivantes ont donné des résultats bien inférieurs. :

	Fabriques	Raperies	Hectares ensemencés
	—	—	—
1914-1915	69	39	98.252
1915-1916	64	39	63.209
1916-1917	65	38	68.967
1917-1918	61	38	66.305
1918-1919	51	34	59.903

La surface ensemencée était donc, de 1915 à 1918, environ le sixième de celle de la campagne 1912-1913.

	Betteraves travaillées Tonnes	Rendement à l'hectare Kilogs	Sucre raffiné Tonnes
	—	—	—
1914-1915	2.624.462	26.712	302.960
1915-1916	1.146.207	18.134	135.899
1916-1917	1.595.867	23.140	185.435
1917-1918	1.596.321	24.075	200.265
1918-1919	953.989	15.925	110.110

On voit que le rendement à l'hectare s'était abaissé, et qu'il n'est plus même question d'établir un rapport entre la production et la consommation. En raison de la rareté et de la difficulté des transports, par fer et surtout par eau, l'importation ne peut être suffisante, et l'on en arrive aux restrictions, à la « carte de sucre. » Au bouleversement des conditions économiques s'ajoute l'absence de progrès techniques. Le prix moyen de la tonne de betteraves passe de frs. 28,27 en 1914, à frs 79,11 en 1918 ; celui de la tonne de charbon de frs.

36,95 à frs 101,89. Si bien que le cours moyen du sucre avait déjà doublé de 1914 à 1915 (1).

Aussi bien, durant toute cette période, l'industrie du sucre n'est plus libre. Comme dans beaucoup d'autres industries, l'Etat est intervenu, exerçant sur le commerce des sucres le contrôle le plus rigoureux, pour prévenir l'accaparement et la spéculation : prohibition d'exportation, taxation des prix, répartition des sucres. Même un décret du 5 décembre 1916 institue une Commission d'étude des questions relatives à l'augmentation du rendement en sucre par hectare et à la sélection des betteraves à sucre, commission présidée par M. Maurice de Vilmorin.

La guerre terminée, l'économie du pays va se trouver modifiée. Une transformation générale va s'opérer. Tout a été tellement bouleversé, que dans aucun domaine on ne reverra la situation de 1914. Mais surtout le Nord et l'Est, où s'étaient jouées réellement les destinées de l'Europe, ne se retrouveront pas dans l'ordre ancien. Les régions mutilées par la zone de combat, les régions envahies par l'adversaire et dévastées méthodiquement par lui, vont, en même temps qu'elles se reconstituent, subir une évolution profonde. Remembrement de la propriété, développement de l'urbanisme, transformation de l'agriculture et de l'industrie, utilisation de l'électricité dans les villes et dans les campagnes, tout cela peut se résumer d'un mot : modernisation. L'industrie sucrière est deux fois touchée : et dans la production de sa ma-

(1) Tous ces chiffres, hélas ! seront encore bien plus élevés après la guerre.

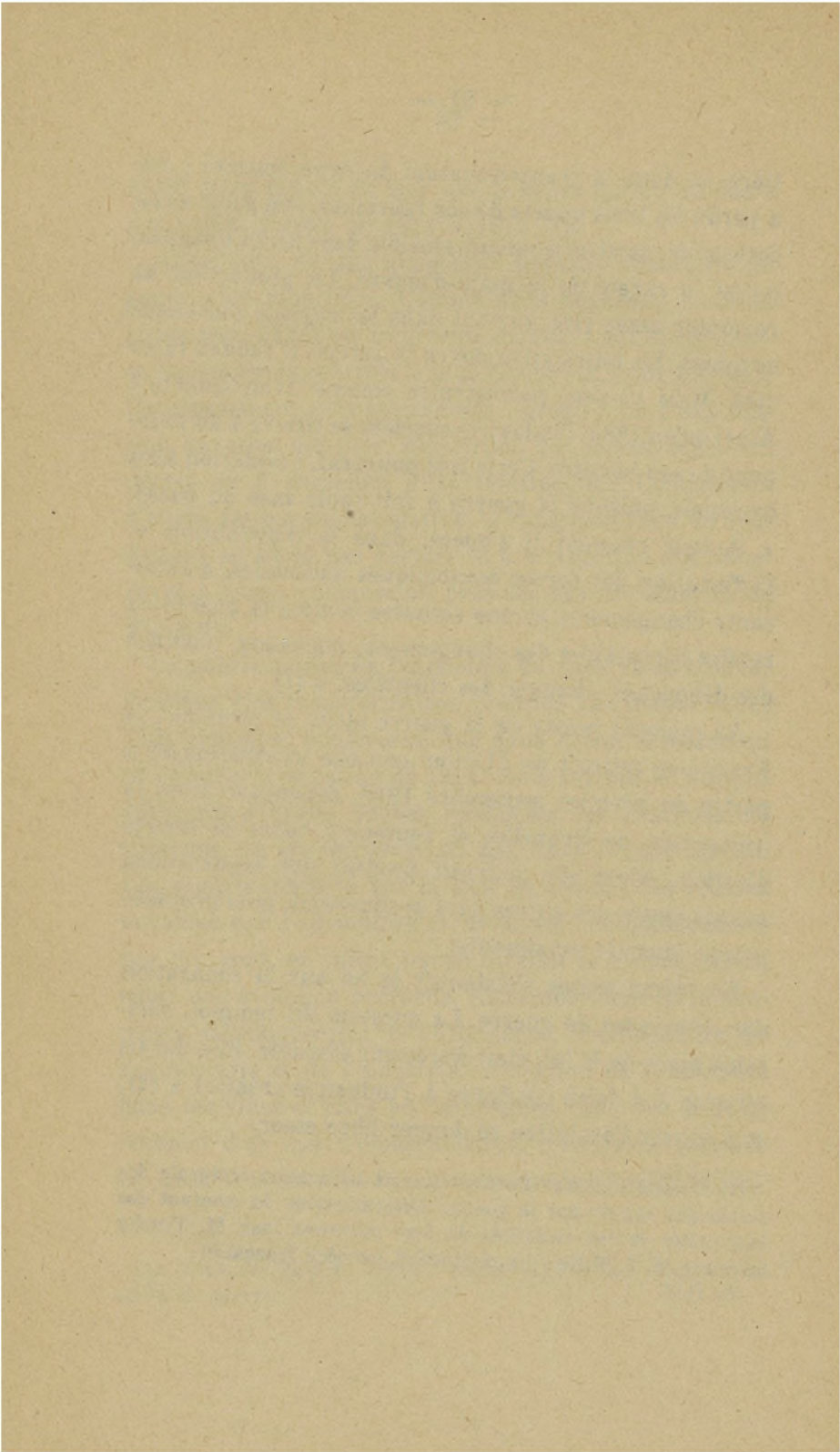
tière, et dans la transformation de cette matière ; elle a perdu les trois quarts de ses fabriques, elle subit aussi cette gêne, particulièrement sensible dans les campagnes, qu'est la rareté de la main-d'œuvre. La production va remonter assez vite, surtout dans les régions seulement envahies. La fabrication devra la suivre, il faudra faire vite. Mais va-t-on reconstruire comme avant-guerre ? Ainsi qu'en 1884, l'industrie sucrière se trouve à un tournant de son histoire. Cette fois pourtant, l'évolution sera brusquée, puisque la guerre a fait table rase du passé. « A tout moment il s'opère, dans la distribution et l'affectation des forces économiques nationales, d'incessants changements et une secousse comme la guerre va rendre nécessaires des changements nouveaux, modifier des débouchés, changer des clientèles. » (1)

Au moment même où la guerre allait se terminer, la France se retirait de l'Union sucrière internationale à partir du premier septembre 1918, dénonçant ainsi la convention de Bruxelles et reprenant toute sa liberté d'action. Ainsi elle pourrait profiter des exportations avantageuses des autres pays producteurs, puis protéger notre industrie renaissante.

En même temps s'élaborait la loi sur la réparation des dommages de guerre. La question du emploi, véritable pivot de la loi, était âprement discutée. Elle devait aboutir à « faire confiance à l'industrie créatrice » (2), et à laisser l'évolution se donner libre essor.

(1) Comité national d'action pour la réparation intégrale des dommages causés par la guerre. Détermination du montant des indemnités et les modalités de leur paiement, par M. Truchy (cité par M. J. Hitier, La production sucrière française).

(2) *Ibid.*



CHAPITRE DEUXIEME

LES CAUSES DE L'EVOLUTION

Différents facteurs ont occasionné ou favorisé cette évolution. Le *facteur technique* a joué un certain rôle, non pas tant en raison des progrès chimiques et des inventions nouvelles dans la mécanique, qu'en ce qui concerne les manipulations, et les applications chaque jour plus étendues de l'électricité. La destruction des fabriques, les difficultés de reconstruction, l'importance des capitaux nécessaires, toutes ces *conséquences de la guerre* ont modifié sensiblement les plans, le cadre de cette industrie. La tendance générale à la concentration est un *facteur économique* dont la pression n'a pas manqué de se faire sentir. Il a fallu compter aussi avec ces vieilles *lutttes d'intérêts* qui, de tout temps, ont mis face à face, d'une part le sucrier et le raffineur, d'autre part le sucrier et le planteur. Enfin dans une industrie particulièrement conditionnée par le *facteur agricole*, la concentration dans un rayon relativement restreint de la culture de la betterave eût pu jouer un rôle prépondérant si elle s'était modifiée, ou s'il lui avait été possible de se modifier.

I. — LE FACTEUR TECHNIQUE

Nous avons vu que la loi du 29 juillet 1884 avait, par son principe même, poussé à développer la technique de l'industrie sucrière. Les procédés de fabrication firent alors des progrès énormes, tant que, depuis la guerre, il fut question de modifications plutôt que d'inventions sensationnelles.

En 1827, les betteraves étaient lavées à la main, la force motrice était constituée par des bœufs attelés au manège, qui faisait tourner la rape. Les cossettes étaient mises dans des sacs et placées sous une presse à bras, analogue aux pressoirs à cidre. Le jus était porté dans une chaudière à clarifier, la décantation et l'évaporation se faisaient à feu nu dans une bassine en cuivre ; puis la masse se refroidissait dans des cristalliseurs plats. L'opération se terminait dans des moules coniques, d'où l'eau mère s'écoulait lentement, et ainsi le sucre était obtenu en plusieurs mois (1).

Jusqu'en 1832, c'est par la pression seule que se fait l'extraction du jus. Alors apparaissent successivement les divers procédés de macération, puis la batterie de diffusion ; et différentes modifications se font jour jusque vers 1910. L'épuration des jus s'opère par la chaux dès l'origine, et la carbonatation pratique est fixée avant 1910. Pour l'évaporation, la chaudière à feu nu est remplacée par des chaudières chauffées à la vapeur, et vers

(1) Historique de la Sucrierie de Boistrancourt (Journal des Fabricants de sucre, 1^{er} octobre 1927).

1850 par l'appareil de Rillieux à effets multiples. Tous les procédés nouveaux tendaient surtout vers un rendement meilleur..

La manutention, par contre, sera modifiée dans le sens de réduire le coût de la main-d'œuvre. Or la manutention la plus importante et la plus coûteuse est celle de la matière première particulièrement lourde et encombrante, chargée de terre. Le lavage à la main déjà supprimé, on ne pouvait continuer de décharger à la main les chariots, les wagons et les bateaux. De là des combinaisons diverses. « A *Nassandres* (Eure), les betteraves, descendues par les chariots du chemin de fer funiculaire, sont versées dans des wagonnets qui les amènent par câble au-dessus des silos. Par un déclenchement facile à réaliser, le wagonnet se vide automatiquement à l'endroit du silo où l'on veut faire tomber les betteraves. Les wagonnets vides continuent ensuite leur chemin, entraînés par le câble, et reviennent au point de départ se charger à nouveau. Le même cycle se continue. » (1) « On emploie maintenant un mode de déchargement par l'eau qui donne d'excellents résultats et qui peut être employé avec les wagons et les chariots. » (2) Toutes ces combinaisons supprimaient en grande partie la main-d'œuvre ; mais elles augmentaient de façon très sensible le montant des immobilisations. Impossibles dans les petites usines, ces procédés ne pouvaient que devenir le privilège de fabriques importantes.

Le chauffage a subi, lui aussi, des modifications pro-

(1) Emile Saillard, *Betterave et sucrerie de betterave*, tome II, page 169.

(2) *Ibid.*, page 172.

fondes. Les chaudières semi-tubulaires à bouilleurs ont vu passer leur pression de 8 à 10 kilogs. Mais la préférence a été donnée aux générateurs à tubes d'eau, marchant à une pression de 14 à 15 kilogs. Ici encore on a supprimé ou réduit au minimum le matériel humain, en remplaçant le chargement à la pelle par le chargement mécanique, en particulier par le système des grilles tournantes, et qui a été perfectionné encore par le chauffage au charbon en poudre, en attendant d'ailleurs la généralisation du chauffage au mazout. Plus la mécanique remplace la main-d'œuvre, plus elle suppose de grandes usines (1).

Les progrès de l'électrification des campagnes, — et les fabriques de sucre sont en général dans les campagnes, — ont encore renforcé, sinon la nécessité, du moins la tendance à supprimer la petite fabrique.

II. — LE FACTEUR GUERRE

La guerre avait réduit sensiblement la production betteravière, qui avait baissé de 6.674.022 tonnes en 1912-1913, à 953.989 tonnes en 1918-1919. Mais à peine le clairon de l'armistice avait-il sonné, que les populations des régions envahies s'étaient remises à l'œuvre. Les exploitations situées sur la ligne de feu furent évi-

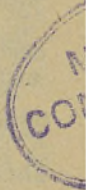
(1) Il faut reconnaître que, même dans les petites usines, la consommation de charbon a notablement diminué. C'est ainsi que la sucrerie de Boistrancourt (400 tonnes par jour), consommait en 1874 260 kilogs de charbon par sac de sucre, 135 kilogs en 1905, et 70 kilogs en 1924 (*Journal des Fabricants de Sucre*, 1^{er} octobre 1927).

demment plus longues à se reconstituer, mais peu à peu la production atteignit celle d'avant-guerre :

	Surface ensemencée Hectares	Betteraves travaillées Tonnes
1912-1913	229.275	6.674.022
1918-1919	59.903	953.989
1920-1921	91.030	2.303.330
1922-1923	127.533	3.630.748
1924-1925	214.009	6.133.752

Le rendement à l'hectare était lui-même, assez rapidement, redevenu normal :

1912-1913	29.109 Kgs
1918-1919	15.925 —
1920-1921	25.303 —
1922-1923	28.469 —
1924-1925	28.661 —



Aussi bien les producteurs avaient-ils donné un coup de collier remarquable. Car si la main-d'œuvre nationale s'était raréfiée de façon intense, surtout dans les années qui suivirent immédiatement la guerre, l'exode des campagnes vers les villes, favorisé par le goût croissant du bien-être, avait rendu plus sensible aux agriculteurs cette déficience qui tendait vers le manque absolu des bras. Quoi d'étonnant, dès lors, que dans plusieurs régions on ait eu la tentation de transformer les terres labourables en pâturages ? (1) Ce n'est donc que par l'appoint de la main-d'œuvre étrangère, que la culture

(1) C'est ce qui explique qu'à l'heure actuelle notre cheptel bovin est supérieur à celui d'avant-guerre.

betteravière a pu revenir, et revenir rapidement, à son rendement de 1912.

La renaissance de la production devait être suivie par celle de la fabrication. Or les deux tiers de nos fabriques, — 140 — étaient détruites ou au moins mises dans l'impossibilité de travailler, (1) l'ennemi ayant enlevé le matériel, notamment les cuivres. Le remploi en identique, exigé par quelques-unes, était finalement écarté par le Parlement, et la loi du 17 avril 1919, tant discutée et critiquée de part et d'autre, allait permettre la reconstitution, sinon rapide, du moins absolue, mais surtout sur de nouvelles bases. Nous ne reviendrons pas sur ses principales dispositions. Il faut toutefois relever certains de ses avantages dans l'espèce qui nous occupe.

Sur le point de vue immobilier, la loi prévoyait qu'une partie de la vétusté (et certaines sucreries étaient assez anciennes), était reversée au sinistré, tandis que le complément lui était avancé dans de telles conditions de taux d'intérêt et de facilités de remboursement, qu'en fait la reconstitution pouvait être totale. En outre, elle permettait d'apporter en société les indemmités pour dommages de guerre. Enfin, dans certaines conditions déterminées, elle donnait la possibilité de céder ces indemmités. En conséquence de ces dispositions, la petite usine devait disparaître, pour faire place à la grosse fabrique susceptible de réaliser le maximum des progrès modernes et le minimum proportionnel de frais généraux. Il faut ajouter que, à l'encontre de l'article 524 du

(1) Une des premières, la sucrerie de Boistrancourt (Nord), située en territoire occupé, reprenait le 28 octobre 1919 sa fabrication avec des betteraves produites sur son sol.

Code Civil, cette loi considérait dans tous les cas comme immeuble l'ensemble du matériel et de l'outillage, fixe ou mobile, ce qui facilitait, par les avantages réservés aux dommages immobiliers, la solution du redoutable problème de la reconstitution.

Car ce problème fut autrement complexe que les non-initiés se le figurent à la simple lecture du texte de la loi de 1919. La question des évaluations, celle des avances et des acomptes, toutes les formalités que des contrôles successifs ne manquaient pas de rendre plus ardues, créant des litiges fréquents et difficilement solubles, malgré les efforts de *l'Office de la Reconstitution Industrielle* ; l'élévation constante du coefficient de reconstruction ; la difficulté de se procurer le matériel suffisant et approprié ; tout cela aurait retardé la reconstitution, qui n'eût pas marché de pair avec la production betteravière, et surtout, — car la production a dû se régler elle-même sur les possibilités de fabrication, — avec la consommation, que le goût croissant du bien-être n'avait cessé de développer :

	Consommation
1914-1915	638.638 tonnes
1915-1916	563.479 —
1916-1917	—
1917-1918	334.474 —
1918-1919	412.432 —
1919-1920	823.660 —

Il fallait donc suppléer, non certes à la carence, mais à la déficience financière de l'Etat débiteur, que tout justifiait **par ailleurs et malgré** l'effort fourni par tout le pays. Le petit fabricant n'y pouvait parvenir, et le

mieux qu'il pût faire était de disparaître, par association ou par suppression (1). Le rôle des capitaux devint ainsi prépondérant, et ce fut une raison de plus pour augmenter la puissance des fabriques. Il faut dire aussi que, en raison de la baisse du franc, les capitaux étrangers ont afflué, tant dans la production que dans la fabrique. Les Hollandais et les Anglais ont fait des tentatives ; les capitaux belges sont nombreux ; et une société s'est constituée avec des capitaux italiens pour une vaste exploitation terrienne dans la région de la sucrerie de Marles (Aisne).

III. — LE FACTEUR ECONOMIQUE

Le capital était déjà, bien auparavant, le facteur indispensable pour soutenir la tendance générale vers la concentration. Nous n'avons pas à revenir ici sur ce phénomène économique de la concentration industrielle, qu'a vu naître le milieu du XIX^e siècle, et qui n'a cessé de s'intensifier dans tous les domaines. L'exemple de l'Allemagne, stimulé chez nous, en dernier lieu, par certaines mesures fiscales telles que la taxe sur le chiffre d'affaires avec sa cascade d'incidences, devait forcément être suivi en sucrerie.

Quelques unions de producteurs s'étaient développées, des groupes de fabriques avaient organisé le contingentement, et tenaient entre leurs mains le marché betteravier. Mais ceci était insuffisant. « Si l'on veut doter la

(1) Beaucoup de petits fabricants, qui déjà avant la guerre se trouvaient dans une situation difficile, ont vu leur absorption imposée par les circonstances.

France d'une sucrerie puissante, capable de soutenir la lutte dans la concurrence internationale, il ne faut pas une industrie éparpillant comme par le passé ses forces dans des usines trop faibles, mais, bien au contraire, les concentrant dans un nombre d'usine restreint, utilisant pour écraser de grosses quantités de betteraves un matériel perfectionné, diminuant grâce à cette organisation ses prix de revient. » (1)

Avant la guerre, certaines usines se modernisaient déjà peu à peu, augmentant leur capacité journalière ou leur rayon d'action. Telle celle de Saint-Just-en-Chaussée (*Société des raffineries et sucreries Say*), construite en 1873, modernisée en 1900 et 1913, et qui à cette dernière date passait de 1.000 à 1.200 tonnes par jour. Telle celle de Francières (*Société anonyme des sucrerie et distillerie de Francières*), qui construite en 1828 et modernisée en 1910 (elle devait l'être encore en 1920) a 2.250 hectares de cultures dépendant de la fabrique.

Pendant la guerre, cette concentration est favorisée par le fait que la plus grosse partie de l'industrie sucrière est anéantie ou occupée : les autres usines en profitent un peu. Ainsi la sucrerie de *Toury* (Eure-et-Loir), qui, construite en 1874, et dont la capacité maxima était de 650 tonnes par jour, était passée en 1917 à 1.000 tonnes. Ainsi celle de *Pithiviers-le-Vieil* (Loiret), construite également en 1874, et qui en 1914 avait une capacité maxima de 1.500 tonnes, avait porté sa puissance à 2.000 tonnes en 1917.

(1) Joseph Hitier : La production sucrière française (Extrait de la *Revue d'Economie politique*, année 1918), page 11.

Aussi bien, si la concentration horizontale était peu développée, l'intégration s'était déjà fait jour. La raffinerie était concentrée en quelques mains : en dehors des raffineries des ports, qui traitaient surtout en candis les sucres de canne importés à l'état brut, sous le régime normal ou sous celui de l'admission temporaire, il y avait surtout quelques grosses firmes. Or ces puissantes Sociétés avait déjà acquis des sucreries, en même temps qu'elles procédaient, — directement ou indirectement — à la culture de la betterave. Il était donc tout naturel que cette concentration verticale profitât de la situation nouvelle créée par la guerre, et elle ne s'en fit pas faute.

Elle pouvait aussi bien, pour le sucrier, revêtir une forme simple et pratique : « D'abord, à l'intérieur de l'ancienne région sucrière, on se contentera vraisemblablement, dans nombre de cas, d'installer de simples raperies là où autrefois fonctionnait une sucrerie à faible production. La raperie se bornera à l'extraction du jus qu'elle refoulera sur une sucrerie centrale à grande puissance ; ce sera une forme d'intégration avec les avantages que comporte cette façon de procéder, le refoulement des jus sur l'usine centrale représentant une grosse économie sur le transport de la betterave brute et le système ayant en outre l'avantage de laisser les pulpes à proximité immédiate des cultivateurs qui ont fourni la betterave. Qui oserait soutenir que pareille solution ne présentera pas de gros avantages par rapport au relèvement proprement dit de l'ancienne sucrerie détruite ? » (1)

(1) Joseph Hitier, *op. cit.*, page 13.

Logiquement le consommateur devait, — au moins en partie, — tirer profit de cet état de chose. Mais le contraire n'est-il pas souvent une des conséquences de la concentration ? Car la concurrence est faussée la plupart du temps, non seulement par la spéculation, mais aussi par les luttes que la sucrerie a toujours eu à soutenir, d'une part avec la raffinerie, d'autre part avec la production.

IV. — LE FACTEUR INTERET

A. — LA LUTTE DE LA SUCRERIE ET DE LA RAFFINERIE

Cette lutte ne date pas d'hier, elle est aussi ancienne que l'industrie sucrière elle-même, Dirigée d'abord par la raffinerie métropolitaine contre la sucrerie coloniale dont elle prétendait monopoliser les produits, elle se tourna contre la sucrerie indigène dès que la culture betteravière donna une apparence de puissance. « L'industrie sucrière a vécu longtemps sous la domination de la raffinerie ; la puissance de celle-ci est encore énorme quoique amoindrie ; or cette domination a été fondée sans doute en partie sur des causes naturelles, mais plus encore sur des mesures législatives habilement provoquées ou utilisées ; le monopole des raffineries a des origines lointaines, et a tiré en partie sa force de l'action législative et gouvernementale (1). » Ce qui était vrai en 1903, date à laquelle M. Henri Truchy écrivait cette phrase, reste vrai en 1927. Nous l'avons dit, la

(1) Henri Truchy, *op. cit.*, page 5.

raffinerie, concentrée en quelques mains, reste maîtresse du marché :

NOMBRE DE RAFFINERIES

Paris	3
Département du Nord.....	7
Raffineries des ports	7
Autres régions	8
	—
	25

Mais la simple lecture de ces chiffres ne saurait encore donner une idée exacte de la situation. En réalité, les raffineries des ports étant surtout spécialisées, il reste surtout trois puissantes raffineries dont le siège est à Paris : *Société de la raffinerie Lebaudy frères*, *Société des raffineries et sucreries Say*, *Raffinerie A. Sommier*, auxquelles il y a lieu d'ajouter la *Société des sucreries et raffinerie F. Béghin*, dont le siège est à Thumeries (Nord). Il y a donc là un véritable monopole de fait, aggravé encore par les règles communes résultant d'un syndicalisme d'autant plus puissant qu'il est plus fermé, — monopole dont la conséquence est toute naturelle : l'exploitation du sucrier par les bas prix d'achat du sucre brut. En outre, le raffineur impose certaines conditions de marchés que le sucrier trouve exorbitantes.

Cette tension, qui s'exaspère en se prolongeant, aboutira à des attaques et à des ripostes. Le raffineur, — en général puissant capitaliste, — tentera d'accaparer la sucrerie, et même la production. Le sucrier, qui en général ne peut intégrer en sens inverse, se défendra par des moyens de production personnelle qui l'affranchissent du monopole. Le raffineur, alors, s'efforcera de se rabattre

sur le sucre étranger, en demandant l'extension du régime de l'admission temporaire, et en jetant sur le marché français, à la faveur d'une législation douanière propice, des quantités de sucre de canne qui concurrenceront gravement le sucre indigène. Et devant cette menace, le sucrier sacrifiera son propre monopole de fait, et fera trêve pour un temps à la lutte que, d'un autre côté, il avait engagée avec les planteurs.

B. — LA LUTTE DE LA SUCRERIE ET DE LA PRODUCTION

Car c'est là en effet, pour les fabricants de sucre, l'autre côté du conflit ; et, comme le précédent il a existé de tout temps ; si bien que l'on a toujours discuté sur la question de savoir à qui profiteraient le plus les modifications de la législation : agriculteurs, sucriers ou raffineurs.

Trois éléments interviennent dans le prix finalement payé aux planteurs : le poids, la densité, et le cours du sucre. Aucun de ces éléments n'est connu au moment où se contracte le marché : le cultivateur vend généralement ses betteraves avant de les semer, il a donc devant lui l'aléa du poids et de la densité de sa future récolte, et le cours du sucre qui servira de base au prix de la betterave est également problématique, conditionné en partie par l'état de la récolte, mais aussi par la concurrence du sucre étranger, et par la spéculation. Le fabricant, lui, joue sur le velours : il a une marge de fabrication analogue à celle du minotier. Voici, à différentes époques, le prix moyen de la tonne de betteraves :

	Francs
1883-1884	20,64
1894-1895	25,97
1901-1902	25,45
1909-1910	24,37
1912-1913	30,28
1917-1918	57,40
1923-1924	177,75
1925-1926	158,82 (1)

Il ne faut portant pas se laisser fasciner par les chiffres. Le régime des primes institué en 1884 avait entraîné à la production de betteraves plus riches, — donc d'un prix plus élevé, — mais par contre d'un rendement moindre à l'hectare. Quant aux chiffres d'après-guerre, il faut, pour les apprécier, tenir compte de la dépréciation du franc.

Au demeurant les sucriers, au dire des agriculteurs, s'étaient toujours montrés trop durs. La discussion ait été particulièrement âpre en 1911, qui fut une année sèche, par conséquent déficitaire. Et les sucriers avaient, par certaines unions, organisé le contingentement, qui supprimait la concurrence et leur permettait de maintenir les bas prix. Ce fut l'origine de la création de syndicats de planteurs, à une époque où ceux-ci recevaient environ 80 pour cent du cours du sucre.

Après la guerre, l'agriculteur se releva assez rapidement. Mais comme il ne restait que 50 sucreries, elles eurent une sorte de monopole qui leur permit de payer moins cher la betterave. Les syndicats renaquirent, les

(1) Il a été signalé que la tonne de betteraves a été payée 122 fr. 05, quand le sucre était monté à plus de 400 francs. (*L'Echo des Syndicats Agricoles*, 6 février 1926.)

pourparlers recommencèrent. Ceux du *Syndicat betteravier de Meaux* sont caractéristiques. Le pourcentage du prix du sucre payé aux planteurs avait été :

1912.....	81,50 %	
1915.....	71,60 %	
1916.....	66,66 % (sucre taxé)	
1917.....	68,75 %	—
1918.....	78,00 %	—
1919.....	71,48 %	—

Or en 1920, le sucre n'étant plus taxé, le pourcentage tombe à 54,50. En 1921, on signe un accord à 60 %, avec une participation aux bénéfices ; en 1922 un autre à 65 %, toujours avec participation. Enfin le 23 avril 1923 on semblait avoir réalisé un accord, qui n'intervint finalement qu'à 69 %. Les pourparlers reprennent, et à la fin de la même années est signé un marché de trois ans, à des conditions toutes nouvelles. Pour le sucre à 200 fr., la tonne de betteraves à 7°,5 de densité: 145 fr.; 0fr.70 en plus ou en moins par franc de hausse ou de baisse du sucre. Au delà du cours de 250 francs, 0fr. 80 par franc de hausse. Il faut dire aussi que les planteurs, à l'encontre des sucriers, se sont toujours efforcés d'étendre sur le plus grand nombre possible de mois la moyenne des cours du sucre servant de base à la liquidation des marchés.

En outre, les planteurs obtenaient 1 % du cours du sucre par dixième de degré de densité au-dessus de 7°,5 ; des conditions de livraison et des prix de pulpe appropriés, et enfin le contrôle des livraisons.

Les trois années écoulés, un contrat semblable fut encore signé, dans des conditions analogues, mais avec

participation aux bénéfices, et aussi avec cette clause, imposée par les sucriers, de la révision des prix de base en cas de changement dans les conditions actuelles de travail des sucreries (1).

Le contrôle des livraisons était d'ailleurs réclamé énergiquement par tous les planteurs. Car ce contrôle était mal surveillé, et, à l'insu des fabricants, des fraudes pouvaient se produire au profit ou au détriment de certains livreurs. Ceci amena le *Syndicat agricole de la Seine-Inférieure* à intenter, en 1925, une action judiciaire contre les quatre sucreries de ce département. Après différentes instances devant les tribunaux civils, la Cour d'Appel de Rouen rendit un arrêt favorable aux planteurs. La *Confédération générale des planteurs* obtenait alors un agent assermenté du service des fraudes, en application de la loi de 1905. Et actuellement le contrôle des bascules est entré dans la pratique courante, appuyé par la loi du 7 avril 1897 qui réglemente la réception des betteraves, et avec des modalités qui donneront sûrement dans l'avenir toute satisfaction aux planteurs.

Il faut reconnaître d'ailleurs qu'un certain rapprochement s'est fait, depuis deux ans, entre planteurs et sucriers : la menace d'une concurrence a amené entre eux une sorte d'union sacrée. Car il y a un ennemi commun, dont la force combattive est accrue par notre législation douanière : le sucre de canne.

Alors que la production du sucre de betteraves s'est

(1) D'après le rapport de M. Codron à l'Assemblée générale de la Confédération Générale des Planteurs de Betteraves, 21 janvier 1927.

maintenue au même niveau, a même plutôt baissé, celle du sucre de canne a sans cesse monté, au point de devenir une terrible menace.

PRODUCTION MONDIALE DU SUCRE

(en tonnes de sucre brut)

	1912-1913	1920-1921	1926-1927
Sucre de betteraves de l'Europe.	8.341.063	3.683.393	6.862.000
— des Etats-Unis.	624.064	1.004.019	838.000
Sucre de canne.....	9.215.637	11.942.340	15.499.957

Ce tableau est tout à fait suggestif ! Tandis que, avant la guerre, la production du sucre de canne était, somme toute, équivalente à celle du sucre de betteraves, elle lui est trois fois supérieure ensuite, en raison des circonstances de la guerre, puis elle arrive à un étiage où elle semble se fixer : plus du double de la production du sucre de betteraves.

Or, si la canne à sucre donne un rendement à l'hectare bien supérieur à celui de la betterave, si les frais de main-d'œuvre sont beaucoup moins élevés, les frais de fabrication ont eux-mêmes beaucoup diminué, du fait que la canne dispose maintenant de grandes usines parfaitement installées. Il en résulte que si le sucre de canne revient à 30 francs-or par tonne, la tonne de sucre de betteraves coûte 50 francs-or. Multipliez par le coefficient 5 cette différence de 20 francs-or, et vous trouverez qu'il y a 100 francs de différence entre le prix du sucre de canne et celui du sucre de betteraves. Devant cette concurrence la lutte semble impossible, d'autant que, la consommation mondiale étant légèrement plus faible que la production, les cours ont tendance à s'abais-

ser, ne laissant plus chez nous une rémunération suffisante.

Il s'ensuit que, si la protection douanière n'intervient pas, la culture et la fabrication françaises se trouvent handicapées. C'est pour obtenir cette protection que sucriers et planteurs s'unissent : ils demandent actuellement un traitement qui rétablisse l'équivalence, soit un droit de douane de 95.50 aux 100 kilogs, pour les sucres dont le rendement en raffiné ne dépasse pas 98 %, de 100 francs pour les sucres d'un rendement supérieur (1).

Quant à la raffinerie, elle ne saurait faire partie de cette combinaison, puisqu'elle travaille surtout des sucres de canne, et qu'une bonne partie de ses matières premières lui est fournie par l'admission temporaire. Sucriers et planteurs protesteront donc également contre cette admission temporaire.

Il ne faut pourtant pas s'imaginer que l'accord soit complet ! L'agriculture s'effraie de cette concentration croissante qui raréfie de jour en jour la concurrence, qui peut aboutir à la supprimer un jour. D'où son effort pour lutter, doù le développement du mouvement syndical, créé pour discuter avec l'acheteur, et dont la force est utilisée par ce dernier chaque fois que les intérêts sont communs. Mais les agriculteurs ne s'arrêteront pas là, ils feront, eux aussi, de la concentration verticale. Comme ils ont installé des laiteries, des fromageries, des distilleries, ils installeront des sucreries.

Leur union, leur groupement syndical est d'ailleurs

(1) Les planteurs demandent, d'ailleurs, que le montant de l'augmentation des droits leur revienne *intégralement*.

favorisé par ce fait que la production betteravière est concentrée dans une région strictement limitée, comme elle l'était dès l'origine.

V. — LE FACTEUR AGRICOLE

Depuis le milieu du XIX^e siècle, on pratique la sélection de la graine de betteraves, sélection dont les méthodes ont quelque peu varié. « Les méthodes de sélection ont joué un grand rôle dans l'amélioration de la qualité de la betterave à sucre. On peut même dire qu'elles ont joué le principal rôle, bien que cependant l'amélioration des méthodes de culture et des machines agricoles aient eu aussi leur part d'influence. (1) » A un certain stade de la législation, nous l'avons vu, on avait intérêt à cultiver de la betterave riche. La Convention de Bruxelles ayant supprimé les primes à la richesse, une enquête fut faite sur l'initiative du Syndicats des Fabricants de Sucre, pour rechercher si le cultivateur et le fabricant avaient intérêt à la culture de la betterave riche ou de la betterave demi-sucrière. Le résultat fut, d'une façon générale, en faveur de la première. Une enquête symétrique montre « que les variétés françaises reconnues les meilleures ont donné des résultats aussi bons que les variétés étrangères employées en France. (2) »

Quant aux surfaces plantées, elles étaient en raison directe de la puissance de production de l'industrie, qui du reste passe généralement ses marchés en février et

(1) Emile Saillard : « Betterave et Sucrerie de betterave », tome II, page 100.

(2) *Ibid.*, page 99.

en mars, à l'époque des ensemencements. Or cette culture, comme l'industrie sucrière, était concentrée avant la guerre dans la région du Nord. Il n'y en avait pour ainsi dire pas au-dessous de la Loire, et presque tout se trouvait au nord de Paris et en Seine-et-Marne.

Cette concentration de la culture betteravière avait par ailleurs, dans la région, d'heureux résultats pour la culture en général. « Il y a longtemps que le phénomène a été mis en lumière par les hommes compétents : l'accroissement des rendements en céréales, qui place nos départements du Nord en tête de nos statistiques quant aux rendements à l'hectare, est dû surtout à la culture de la betterave. Ce sont les fermes à betteraves qui accusent les rendements en blé les plus élevés (1). »

Avec la guerre, une grande partie de la région betteravière se trouva détruite. Allait-elle se déplacer? Certains le souhaitaient, faisant remarquer les inconvénients de cette concentration. En Allemagne, la zone de la culture betteravière étant très étendue, chaque ferme ne lui réserve qu'une faible partie de son exploitation. Chez nous il n'en est pas de même : l'assolement ramène la betterave tous les deux ou trois ans sur les mêmes champs, « et la terre se fatigue de porter la betterave malgré l'apport d'importants engrais commerciaux. Sans compter que dans ces exploitations où on force, comme disent les praticiens, sur la betterave... on n'arrive pas à faire toujours en temps utile les travaux de préparation du sol... Si ces observations sont exactes, l'infériorité de notre production de sucre à l'hectare

(1) Joseph Hitier, *op. cit.*, page 5.

pourrait bien tenir pour une large part à la concentration de la culture betteravière dans une zone trop resserrée (1). »

Il est certain, en tout cas, que la betterave développe des toxines qui sont assez lentes à s'éliminer, et qu'une rotation pour le moins triennale de cette culture est nécessaire (2).

Or ce souhait de décongestion n'a pas été exaucé. Comme avant la guerre, la culture de la betterave et l'industrie sucrière se sont réinstallées dans la région du Nord, si bien que, avec la diminution du nombre des usines et l'augmentation de leur puissance, la proportion reste la même :

NOMBRE D'USINES

	1913-1914	1925-1926	
Aisne	49	12	
Nord	38	13	
Pas-de-Calais	23	12	
Somme	31	9	
Oise	22	18	
Seine-et-Marne	12	12	} (3)
Seine-et-Oise	10	9	
Autres départements	21	22	

Le facteur agricole n'a donc eu aucune influence sur notre évolution. Pourquoi ? On a pu dire qu'il y a des questions d'habitudes, que les agriculteurs du Nord,

(1) Joseph Hitier, *op. cit.*, page 16.

(2) Une nécessité analogue s'impose pour la culture du lin, dont les toxines ne s'éliminent qu'en sept ans.

(3) Dans ces départements, il n'y a pas eu destruction d'usines, donc pas de concentration en reconstruisant.

plus ardents au progrès, se sont mis aux nouvelles méthodes culturales, aux procédés mécaniques, etc... Nous ne pensons pas que cette raison puisse vraiment valoir. Il y a bien plutôt une question de sol et de climat. Pour la betterave, il faut une terre de limon, ou de sable, où la racine puisse pivoter, avec, au-dessous, une terre argileuse qui retienne l'humidité. Car il faut aussi un climat humide, qui assure une continuité de végétation. La plante évapore 30 à 40 centimètres d'eau ; il faut donc, avec les pertes, qu'il y en ait au moins 50 centimètres ; or le Nord de la France en reçoit 60 centimètres. Ceci explique que les années sèches sont toujours déficitaires pour la betterave : il y a un arrêt dans la végétation. Ceci explique que, en Danemark et en Suède, bien qu'il y ait moins de soleil que chez nous, on a une bonne production betteravière. Par contre, en Espagne, on ne réussit bien qu'à condition d'irriguer ; et l'Italie, malgré le soleil, n'a pas un rendement supérieur à celui de la France. Si donc la betterave n'est pas, et ne peut pas être cultivée dans certains endroits, c'est que la nature du sol, ou le climat, ne s'y prêtent pas. La Beauce limoneuse fait de la betterave, mais la Beauce calcaire n'en fait pas.

La Limagne compte beaucoup de petits planteurs, ensemençant en moyenne 25 à 30 ares, et faisant tous les travaux à la main. C'est que la question de la main-d'œuvre intervient également. Certes dans la région du Nord la main-d'œuvre s'est raréfiée après la guerre, les travaux de reconstitution fournissant d'ailleurs des salaires beaucoup plus rémunérateurs que ceux de la culture. Mais, quand même, la crise de la main-d'œuvre,

et surtout de la main-d'œuvre spécialisée, est encore beaucoup plus forte au-dessous de la Loire.

Il y a même dégression dans certaines régions. La Limagne, qui plantait 7.000 hectares, n'en plante plus que 3.000. La sucrerie de Bourdon (Puy-de-Dôme) a diminué ; et pourtant elle fait une culture de graines tout à fait remarquable. Cela tient à l'absence de concurrence, qui rend le sucrier tout puissant. Or la sucrerie ne pouvait se déplacer. La loi de 1919 a imposé la reconstruction, en principe dans les cinquantes kilomètres, dans rayon plus étendu suivant certaines exceptions, mais en tout cas dans les régions dévastées. Sans doute de nouvelles usines eussent pu se construire ailleurs. Mais elles auraient été handicapées par le montant de leurs immobilisations, les usines sinistrées bénéficiant de par la loi du coefficient de reconstruction.



of course, the first thing I should mention is that the weather was quite good today. We went for a walk in the park and saw many beautiful flowers. The children were very happy and played for hours. We also had a picnic under a big tree. The food was delicious and we all enjoyed it very much. It was a very pleasant surprise to find such a nice spot in the city. We will definitely be back soon.

CHAPITRE TROISIEME

LES MOYENS EMPLOYES

I. — LA CONCENTRATION HORIZONTALE

La concentration était entrée trop profondément dans les mœurs industrielles, pour qu'elle ne profitât pas des conditions particulières créées par la guerre. Auparavant les modifications des usines ne pouvaient se faire que progressivement : on ne rase pas une sucrerie pour en construire une autre plus importante, on modifie seulement, au fur et à mesure que les disponibilités, le rayon d'action, les possibilités d'amortissement, permettent de réaliser les progrès techniques successifs. Aussi la concentration s'exerçait-elle plutôt par la réunion de plusieurs sucreries dans une même main, ou dans un même consortium. Des groupes de capitaux contrôlaient des usines de plus en plus nombreuses. Et enfin les firmes isolées adoptaient une forme assez normale de la concentration, ces unions de producteurs, plutôt cartels que trusts, dont le principal but était d'organiser le contingentement, — et par là de monopoliser les achats de betteraves. Poussé à l'extrême, ce système devait énerver les planteurs, au point de les amener à transformer leurs exploitations.

A vrai dire, vers 1914, certaines sucreries se trouvaient prêtes à sombrer, proie facile pour les sociétés plus fortes. Mais la guerre va tout brusquer. Les sucriers sinistrés vont pouvoir, grâce à la loi de 1919 et parce que telle est la tendance des grandes lois économiques, reconstruire en augmentant leur puissance, en profitant de tous les progrès techniques. Puissance sous ses différentes formes, au demeurant : puissance de travail et de production, qui doit diminuer les frais de fabrication ; puissance d'action et de monopole dans leur rayon, qui doit diminuer le prix d'achat de la matière première ; puissance de résistance à la concentration verticale, de quelque côté et sous quelque forme qu'elle se puisse produire.

Sans détailler une nomenclature fastidieuse, on peut citer : dans l'Aisne, *Guignicourt*, reconstruite en 1922, passe de 300 à 500 tonnes par jour ; *Nogent-sous-Concy-le-Château*, reconstruite en 1922-1923, passe de 600 à 1.000 tonnes ; *Bohain*, reconstruite en 1924-1925, passe de 400 à 800 tonnes. Dans le Nord, *Caudry*, reconstruite en 1923, passe de 500 à 1.200 tonnes ; *Iwuy*, reconstruite en 1922, passe de 475 à 1.000 tonnes ; *Thumeries*, reconstruite en 1921, passe de 1.600 à 2.400 tonnes.

Mais cette augmentation de puissance est-elle infinie, comme elle l'est à peu près dans la plupart des autres industries ? Le caractère particulier de l'industrie sucrière, tributaire plus que toute autre de sa matière première, fait que pratiquement la puissance de chaque usine a des limites qui s'imposent. Et ceci laisse prévoir que, au moins dans certaines régions, le rôle des petites fabriques n'est pas terminé ; un grand nombre des re-

constructions se sont faites au demeurant pour une puissance tout à fait moyenne. Peut-être, dans ces cas, est-ce surtout sous la forme de cartels que jouera le plus commodément la concentration.

La première limite résulte de l'importance des immobilisations. Une fabrique de sucre travaille en moyenne 80 jours par an ; pendant plus des trois quarts de l'année, immeubles et matériel sont inemployés ; dès lors, il faut des capitaux énormes pour un temps de fabrication très limité (1). A la vérité, un grand progrès devrait être réalisé : celui qui permettrait d'augmenter la durée de la campagne sucrière. Peut-être le progrès technique dont la recherche tendrait le plus à ce résultat serait-il celui de la conservation de la betterave. Avec le temps, et malgré qu'on y pallie par différents procédés, la betterave perd, non seulement de son poids, mais aussi de sa richesse saccharine. Ceci sous des influences diverses : humidité, gelée, etc..., et aussi suivant la maturité des betteraves et les conditions de l'arrachage. Il est donc certain que le progrès signalé bouleverserait, mais aussi régulariserait l'industrie sucrière.

Les usines importantes, il est vrai, occupent proportionnellement un moins grand nombre d'ouvriers, et peuvent en outre employer des dispositifs spéciaux qui ne sont pas possibles dans la petite sucrerie ; par là leurs frais de fabrication sont un peu moins élevés. Tou-

(1) En 1913, on comptait que la construction d'une usine coûtait 4.0000 francs par tonne de betteraves travaillées journellement, soit 2 millions de francs pour une usine travaillant 500 tonnes par jour. Or, il n'est pas exagéré de compter actuellement, et depuis quelques années, sur un coefficient de 5,5 à 6.

tefois, plus le rayon d'action est étendu, plus l'usine centrale est obligée d'utiliser un grand nombre de raperies. Et forcément, il y a là une cause de diminution dans le rendement industriel.

Car la seconde limite à l'augmentation de la puissance réside dans l'importance considérable des frais d'approche, à laquelle s'ajoute la difficulté de surveillance des livraisons. Ces frais de transport affectent, non seulement les livraisons des betteraves, mais aussi celle des pulpes. Or, il est certain que les frais de transport augmentent, — dans une proportion mal définie d'ailleurs, — avec l'importance des usines (1).

Aussi bien des industries toutes proches, comme la brasserie et la meunerie, ont-elles employé le même procédé de concentration : l'augmentation de la puissance. Mais celles-ci n'ont rencontré aucun des deux obstacles : ni le temps restreint de fabrication, ni les frais de transport. Aussi la concentration s'est-elle, chez elles, développée de façon plus certaine, plus rapide, et qui mieux est, plus continue. C'est ainsi que, de 1922 à 1923, c'est-à-dire en un an, le nombre des brasseries est tombé de 3,285 à 1.795 (2).

Mais à côté de ce procédé normal, dont ils eussent usé comme auparavant si leurs usines n'avaient pas été détruites, les sucriers ont employé un autre procédé de concentration, tout de circonstance. Profitant des dispo-

(1) C'est précisément pour éviter les frais de transport que la culture de la betterave reste le plus près possible de la fabrique, ce qui entraîne l'assolement triennal au maximum.

(2) Roger Hugon : L'Evolution économique de la Brasserie française (Thèse de doctorat, Faculté de Nancy), page 40.

sitions de la loi du 17 avril 1919, ils ont réuni plusieurs fabriques en une seule, par apport en Société d'indemnités de dommages de guerre. Ainsi s'est réalisée la suppression de ces poussières d'usines qui forcément avaient un minimum de frais généraux préjudiciable aux résultats.

Et enfin, combinant ces deux procédés, certains fabricants augmentèrent la puissance de leur usine, en même temps qu'ils supprimaient la concurrence par l'achat d'usines sinistrées qu'ils ne reconstruisirent pas.

Les exemples en sont nombreux. L'arrondissement de Laon comptait 25 sucreries en 1912; en 1926, il n'en a plus que 11, dont 1 en démolition et 2 en reconstruction. L'arrondissement de Soissons n'en a plus que 3 au lieu de 10; celui de Cambrai 7 au lieu de 17; celui de Douai 2 au lieu de 8. L'*Union Sucrière de l'Aisne*, dont la fabrique est à Aulnois-sous-Laon, a une capacité journalière de 2.400 tonnes, et possède 2 raperies, à Mesbrescourt et à Crépy-en-Laonnois; or, elle a repris la suite de l'exploitation des 7 sociétés suivantes :

Société Bertrand, Sarazin et Cie, à Aulnois-sous-Laon;

Société sucrière de Fauconzy;

Société sucrière d'Aulnois-sous-Laon;

Sucrerie agricole de Chambry;

Société Sarazin et Cie, à Mesbrescourt;

Société sucrière de Chevresis-Monceau;

Sucrerie de Crépy-en-Laonnois.

La *Société des sucreries et distilleries du Soissonnais*, dont l'usine est à Bucy-le-Long, réunit celles de Ciry, Milempart, Noyant-et-Aconin, Pommiers, Soissons-Vauxrot et Vic-sur-Aisne.

Il est de toute évidence que les autres sucreries, non reconstruites parce que non détruites, se sont trouvées dans l'obligation de suivre le mouvement, de se moderniser. Et c'est précisément depuis 1920 que se sont opérées le plus grand nombre de transformations, qui touchent au moins la moitié des usines non détruites.

II. — LA CONCENTRATION VERTICALE

Au reste, c'est bien des mêmes avantages offerts par la loi sur la réparation des dommages de guerre, que profitera la raffinerie.

La raffinerie constitue un petit cercle très fermé, une sorte de féodalité de l'industrie sucrière. Toujours en lutte avec la sucrerie, elle ne saurait se contenter de travailler les sucres étrangers. C'est pourquoi il y a un gros intérêt pour elle à se rendre maîtresse des fabriques de sucre. Après la guerre, la raffinerie *Sommier* achète dans la Somme douze fabriques, faisant deux usines importantes, et convertissant les autres en raperies. Cependant, les raffineurs ont en général peu de fabriques : un des plus importants, la maison Say, n'en a que 5. C'est que ces fabriques sont précisément très puissantes.

Parfois, la concentration se fait dans la même usine. En 1914, on comptait 11 fabriques-raffineries, dont une en chômage, celle d'Havrincourt (Pas-de-Calais). Cette dernière n'est plus signalée en 1927, mais elle est remplacée par celle d'Erstein (Bas-Rhin). Sauf celle de Thumeries, qui appartient à la maison Béghin et celle de Sermaize, qui appartient à la maison Say, en général,

ces fabriques-raffineries ne sont pas la propriété des plus grosses firmes.

La fabrique de sucre qui ne fait pas le raffinage aura parfois une autre branche d'activité. C'est ainsi qu'une trentaine ont adjoint la distillerie, et que plusieurs font les aliments mélassés.

Mais le sucrier et le raffineur, vont plus loin encore : ils se font planteurs. A la vérité, on était habitué à ce que les sucriers fournissent la graine à leurs livreurs. Ils avaient même avantage à s'intéresser eux-mêmes à la sélection des graines. Et cela rendait plus fréquents et plus étroits les rapports entre fabricants et planteurs, ceux-ci recevant la graine, ensemençant les surfaces convenues à la conclusion du marché, recevant ensuite la pulpe. Mais le sucrier a un gros intérêt à s'assurer ses quantités de matières premières pour toute la campagne, il a un plus gros intérêt peut-être à pouvoir s'assurer des livraisons en temps opportun, notamment pour commencer plus tôt sa fabrication. Il plantera donc lui-même. Or, depuis la guerre, ce mode de concentration s'est accentué. C'est ainsi que la fabrique de *Roye* (Somme), appartenant à la Société de la raffinerie Lebaudy frères, possède une quantité importante de terres. Ce sera encore le raffineur, évidemment, qui tentera d'enlever au sucrier la disposition des cultures les plus intéressantes.

III. — LA SUPPRESSION DU RAFFINEUR

Car les sucriers, tolérant de moins en moins le monopole de fait des raffineurs, et les exigences qui en sont

la conséquence, ont cherché à s'en passer. Un progrès technique évident est survenu quant à la pureté du sucre brut. Et de fait un grand nombre de sucreries — et non des moins importantes, — en arrivent à fabriquer presque exclusivement du n° 3, qu'elles livrent directement à la consommation, sans passer par la raffinerie. Ici, plus de concentration, mais la suppression d'une opération, et la suppression d'un adversaire d'autant plus terrible qu'il est plus puissant. Suppression d'une opération, disons-nous. On est tenté de croire que les sucriers se font raffineurs. Or nous avons vu que le nombre des fabriques-raffineries est infime. Mais, alors qu'une grande partie du sucre brut était livré au raffineur pour être transformé, la sucrerie a voulu démontrer au consommateur que le raffinage est inutile, et que le sucre n° 3, à l'état où il est livré maintenant, est d'une pureté parfaite.

Il est curieux de constater combien les sucriers sont fiers de faire toucher du doigt ce perfectionnement libérateur. Si l'on entre dans une sucrerie, la conversation se fixe vite sur ce sujet, avec échantillons à l'appui. Et parcourant l'*Annuaire sucrier* de 1927, on trouve à la suite des caractéristiques d'un grand nombre de fabriques, la mention suivante : « Cette fabrique produit du sucre blanc cristallisé extra. »

Une transformation, une modernisation de l'outillage a été nécessaire pour cela. Les circonstances de la guerre ont permis le renouvellement intégral. Et la sucrerie tentera ainsi de barrer la route à la raffinerie.

IV. — LA SUCRERIE COOPÉRATIVE

Ainsi qu'il a été exposé, la lutte du sucrier et du planteur, aussi ancienne que l'introduction même de la betterave à sucre, a provoqué des conflits nombreux et pour ainsi dire perpétuels. Les planteurs, dès que la loi le leur a permis, se sont défendus par le syndicat ; mais ils se sont butés contre le monopole de fait de leurs acheteurs, les sucriers. Ainsi ces derniers, unis contre la raffinerie, se retrouvent unis contre la production.

Or à l'inverse de ce qui se passe pour le blé, qui peut être tenu en stock en attendant des cours favorables à la vente, ce qui permet au cultivateur de choisir son heure, dans une certaine mesure, ou tout au moins de ne pas jeter toute sa récolte sur le marché, le planteur est forcé de se débarrasser de ses betteraves dans un temps relativement court, et passe ainsi, malgré lui, par les fourches caudines du sucrier. L'absence de concurrence lui impose en outre de vendre la récolte avant même de l'ensemencer.

A première vue, on serait tenté de raisonner ainsi : le producteur, pour obtenir de hauts prix, devrait raréfier sa culture betteravière. Mais, ainsi qu'il a été remarqué, cette culture, largement rémunératrice d'ailleurs, est pour ainsi dire nécessaire. « C'est la betterave, tête d'assolement, qui supporte et paye les grossesses incorporations de capital et de travail sous forme d'engrais largement appliqués tant comme engrais de fonds que comme engrais de couverture, sous forme de labours de défoncement, de binages et autres façons superficielles. De tout

cela bénéficient les céréales qui dans la rotation des cultures succèdent à la betterave (1). »

Certes on est parvenu, après bien des pourparlers et des marchandages, à préciser, à uniformiser les conditions des marchés; on est parvenu à donner à chacune des deux parties certaines des garanties réclamées; le litige n'en subsiste pas moins sur divers points, et il est inévitable qu'il renaisse. Les planteurs ont donc cherché d'autres moyens de défense.

Tout naturellement on en arriva à faire de l'intégration descendante, par la coopération de production. Le procédé n'est pas nouveau. L'exemple de la laiterie avait été concluant; et plusieurs coopératives de production s'installèrent de divers côtés. La plus connue dans la région du Nord était la *Sucrierie Agricole de l'Arrondissement de Saint-Pol*, dont la fabrique se trouve à Savy-Berlette (Pas-de-Calais); construite en 1892, elle a une capacité journalière de travail de 500 tonnes. Mais l'un des obstacles (car il y en a d'autres) est l'importance des capitaux nécessaires. A Savy-Berlette, il suffit de posséder une part, pour fournir telles quantités de betteraves qu'il plaira (2).

Il est pallié en partie à cette difficulté pour la *Sucrierie Coopérative de Lillers* (Pas-de-Calais). Fondée en 1923, sur l'initiative des Syndicats Agricoles, elle acquit une

(1) Joseph Hitier, *op. cit.*, page 4.

(2) Il y a quelques années, échoua pour cette raison surtout le projet d'établissement d'un abattoir coopératif, avec fendoir de suif, etc., dans l'Avesnois. Les éleveurs trouvaient tout naturel de tirer profit de la Société en livrant leurs bêtes; mais lorsqu'il s'agit de souscrire le capital, qu'il fallait très important, les réticences se firent jour.

ancienne distillerie sinistrée. Mais les indemnités de dommages de guerre afférentes à cette usine étant notablement insuffisantes, il fallut les compléter; de sorte que la construction de la sucrerie ne fut achevée qu'en 1925. Sa capacité journalière de travail a été portée à 1.000 tonnes (1). Chaque année, le Conseil d'Administration décide quelle sera la quantité de betteraves à fournir pour chaque part sociale de 250 francs, et son autorisation est nécessaire pour en livrer ailleurs. Le capital initial de 2.709.250 francs est passé à 7 millions 704.500 francs et peut être porté à 10.000.000. En outre, pour assurer à l'usine « une complète indépendance et une trésorerie facile, qui sont les deux conditions de sa prospérité », l'Assemblée Générale du 31 janvier 1926 a décidé la constitution de deux caisses betteravières, devant fournir ensemble pour 13 millions de prêts, dont le remboursement en cinq annuités est garanti par des obligations sexennales reçues comme paiement des indemnités pour dommages de guerre.

Lillers est un centre betteravier, à cheval sur les départements du Nord et du Pas-de-Calais, sans aucune sucrerie; les planteurs de cette région livraient aux sucreries de Pont-d'Ardres et de Thumeries, mais produisaient en outre des betteraves de distillerie. Cette variété de culture a été abandonnée, en raison de l'incertitude relative au monopole de l'alcool. Actuellement, outre la fabrique de Lillers, une raperie est installée à Aire-sur-la-Lys. Le nombre des coopérateurs est de

(1) L'ensemble de la production des coopérateurs représente plus de 200.000 tonnes de betteraves. La capacité de travail de l'usine est donc déjà insuffisante de moitié.

3.442, dans un rayon moyen de 40 kilomètres, atteignant parfois 60 kilomètres. Il y a près de 70 postes de réception, et la raperie peut recevoir les betteraves par voie d'eau.

Cette coopérative n'a d'ailleurs pas adopté la forme commerciale. C'est une Société civile particulière. Et, comme coopérative de production, elle reçoit des avances de l'Office National du Crédit Agricole, avances qui se montaient à 2.500.000 francs au début de 1926. Ces avances ne peuvent légalement être utilisées pour l'achat d'indemnités de dommages de guerre en vue de la construction. Aussi fut-il formé, à côté de la Société Coopérative, une Société immobilière dont le capital est représenté par des apports d'indemnités pour dommages de guerre, — et dont la Coopérative est locataire, tant pour les bâtiments que pour le matériel. Son capital est d'environ 5 millions de francs, représentant 25 millions d'indemnités en valeur de remplacement.

C'est sans doute le plus bel effort accompli par des planteurs de betteraves pour s'affranchir de la sucrerie. Il s'est complété par la construction d'habitations pour le personnel fixe, et de logements pour le personnel saisonnier. Mais en fait il y a eu seulement deux campagnes. Des années doivent se passer avant que les résultats ne soient probants.

CHAPITRE QUATRIEME

LES RESULTATS : LA SITUATION ACTUELLE

I. — LA SITUATION EN FRANCE

A. *Les usines et leur importance.*

Les diverses formes qu'a empruntées, depuis moins de dix ans, l'évolution de l'industrie sucrière, ont abouti à la situation actuelle, qui peut se résumer ainsi : diminution du nombre des fabriques, augmentation de leur puissance, tendance toujours plus prononcée vers l'intégration.

Voici, comparés à ceux de 1913-1914, les chiffres qui indiquent, par départements, les fabriques de sucre existant en France pour la campagne 1926-1927 :

TABLEAU DES SUCRERIES
PAR DEPARTEMENTS

	1913-14	1926-1927	
		Actives	Inactives
Aisne	52	13	5
Ardennes	5	2	2
Bas-Rhin		1	
Calvados		1	
Côte-d'Or	2	2	
Eure	2	3	
Eure-et-Loir	2	1	
Gard	1		1
Haute-Marne	1	1	
Loiret	1	1	
Marne	6	2	
Nord	43	15	2
Oise	22	19	
Pas-de-Calais	27	12	1
Puy-de-Dôme	3	1	
Saône-et-Loire	1	1	
Seine-Inférieure	4	4	
Seine-et-Marne	12	12	
Seine-et-Oise	10	9	
Somme	36	9	5
Vaucluse	1	1	
Yonne	1	1	
	232 (1)	111	16

(1) Dont 3 en chômage.

Comparant les chiffres qui représentent le nombre des sucreries dans les départements sinistrés d'une part, d'autre part ceux des autres départements, et sans tenir compte de ceux où la sucrerie est peu importante, on constate que l'évolution actuelle a eu pour principale origine les circonstances nées de la guerre :

DEPARTEMENTS SINISTRÉS

Départements	1913-1914	1926-1927	
		Actives	Inactives
Aisne	52	13	5
Ardennes	5	2	2
Marne	6	2	
Nord	43	15	2
Somme	27	12	1
Pas-de-Calais	36	9	5
	<hr/>		
	169	53	15

DEPARTEMENTS NON SINISTRÉS

Départements	1913-1914	1926-1927
		(actives)
Oise	22	19
Seine-Inférieure	4	4
Seine-et-Marne	12	12
Seine-et-Oise	10	9
	<hr/>	
	48	44

Ces chiffres se passent de commentaires. Au surplus ne sauraient-ils suffire : il est surtout intéressant de se rendre compte de l'importance relative des usines. Sous cet aspect, on peut les décomposer comme suit :

DÉPARTEMENTS	Moins de 500 t.	500 tonnes	800 tonnes	1.000 tonnes	1.500 tonnes	2.000 tonnes	2.500 tonnes	3.000 tonnes
Aisne	3	6	2	1		1		
Ardennes	1	1						
Bas-Rhin	1	1						
Calvados	1							
Côte-d'Or	2							
Eure	1	1	1					1
Eure-et-Loir								
Haute-Marne	1							
Loiret						1		1
Marne						1		
Nord	6	1	3	2		1	1	1
Oise	9	2	1	2				
Pas-de-Calais	2	6	1	2		2	1	1
Puy-de-Dôme		5	1	2				
Saône-et-Loire		1						
Seine-Inférieure	3			1				
Seine-et-Marne	8	1	2			1		
Seine-et-Oise	7	2						
Somme	1	1		4	1	1	1	
Vaucluse		1						
Yonne		1						
	45	30	10	12	1	6	3	4

Il ressort de ce tableau que, sur 111 fabriques en activité, 75, soit les deux tiers, ont une capacité journalière maxima inférieure à 800 tonnes, et sont restées par conséquent des petites usines. Il ne faudrait pas croire, pourtant, qu'il s'agit là d'anciennes usines. En effet, si sur les 45 qui n'atteignent pas 500 tonnes, 32, soit encore les deux tiers de ces plus petites usines, appartiennent à des départements non dévastés, donc en principe, sont de construction antérieure à la guerre, les usines ne dépassant pas 500 tonnes se répartissent comme suit :

Départements sinistrés	Moins de 500 t.		Total
—	—	—	—
Aisne	3	6	9
Ardennes	1	1	2
Marne		1	1
Nord	6	2	8
Pas-de-Calais	2	5	7
Somme	1	1	2
	—	—	—
	13	16	29
Départements non sinistrés	32	14	46
	—	—	—
	45	30	75

Si, sur 53 usines reconstruites, 29 ont encore une puissance qui ne dépasse pas 500 tonnes, c'est donc que pour des considérations spéciales, et en particulier, en raison du rayon d'action, l'ère de la petite fabrique de sucre n'est pas encore close. Aussi bien, si nous considérons d'autre part les dates exactes de construction ou de reconstruction des usines à grand rendement, de celles qui travaillent au moins 1.500 tonnes par jour, nous constatons :

		Tonnes		
Aisne	Aulnois-s/Laon.	2.400	Reconstruite	1923-24.
Loiret	Pithiviers	2.000	Construite	1874.
Nord	Escandœuvres. .	3.000	Reconstruite	1922-23.
—	Thumeries	2.400	—	1921.
Pas-de-C.	Corbehem	2.500	—	1920-21.
—	Pont-d'Ardres. .	3.000	Constr.	1873, modern. depuis
Seine-et-M.	Meaux	2.200	—	1869, — 1910
Somme	Abbeville	2.200	—	1873.
—	Beauchamps . .	1.700	—	1863, — 1914
—	Eppeville-Ham..	3.000	—	1922-24.

La moitié seulement de ces fabriques ayant été construites ou reconstruites après la guerre, il est assez délicat de se prononcer sur l'influence qu'a pu exercer l'évolution signalée, sur la construction d'usines à très grand rendement. Toutefois, il convient de remarquer que la sucrerie d'Eppeville-Ham, une des toutes plus puissantes, a été construite par suppression de plusieurs autres moins importantes. Et, sans qu'on puisse tirer une conclusion absolue, il semble que la tendance s'accroît de plus en plus vers une augmentation de puissance. En sorte qu'à l'heure actuelle, par un renversement de la situation, la moyenne des usines françaises est à peu près égale à celle des usines allemandes avant 1914 : or, précisément, à la suite du traité de Versailles, l'Allemagne est privée actuellement d'une grande partie de ses plus fortes fabriques de sucre, qui se trouvaient en Silésie. Quant à notre moyenne de production, qui était de 30 à 35.000 sacs en 1914, elle est passée à 71.119 sacs pour la campagne 1924-1925.

Il se confirme aussi que cette augmentation de puissance et de production moyenne a amené une diminution des frais de fabrication. En effet, un résultat total iden-

tique a été obtenu avec un ensemble du matériel et de personnel moindre :

Générateurs des fabriques et des raperies

	à bouil- leurs	tubu- laires	semi- tubulaires	Totaux	Surface de chauffe	Charbon employé
	—	—	—	—	(m. carrés)	(tonnes)
1912-1913.	104	318	1.221	1.643	256.499	784.071
1924-1925.	135	316	526	977	186.373	664.112
1925-1926	108	284	511	903	175.056	589.176

La main-d'œuvre, très rare après la guerre, devait être épargnée au maximum. Là encore, une économie appréciable s'est produite, tant sur le nombre de jours employés au rapage et à l'épuration, que sur le nombre des ouvriers occupés aux diverses opérations (1). Il s'en est suivi une diminution très sensible, — près d'un tiers, — du nombre de journées de travail :

Journées de travail

	Hommes	Femmes	Enfants	Totaux
	—	—	—	—
1912-1913	2.742.436	247.701	104.995	3.095.132
1924-1925	2.556.818	89.376	35.459	2.681.653
1925-1926	2.140.684	80.118	31.317	2.252.119

La diminution ayant porté surtout sur le nombre de journées de travail des femmes et des enfants, il est permis d'en conclure que l'économie s'est développée surtout sur les travaux accessoires, ainsi qu'il a été signalé.

Et l'emprise de la raffinerie est devenu telle que, sur les 10 plus fortes fabriques indiquées plus haut, et qui représentent une capacité totale de 24.400 tonnes par

(1) Circulaire hebdomadaire du Comité Central des Fabricants de Sucre de France, 17 avril 1927, page 261.

jour (soit une moyenne de 2.440 tonnes), trois raffineurs, les Maisons Béghin, Say et Sommier, en possèdent 6, représentant ensemble 14.800 tonnes, soit plus de la moitié en nombre et en puissance. Aussi bien, dans l'ensemble des fabriques en activité en 1926, les raffineurs en possèdent au moins le cinquième.

B. — *La production et la consommation*

Mais cette évolution a-t-elle eu une influence quelconque sur la production sucrière, et sur le rapport entre la production et la consommation? Il suffit pour s'en rendre compte, de comparer quelques chiffres :

	Production	Consommation	Importations	Exportations
	(Tonnes, en raffiné)			
	—	—	—	—
1912-1913..	877.656	703.126	131.268	210.367
1914-1915..	302.960	638.638	366.861	94.147
1918-1919..	110.110	412.492	429.294	119.129
1921-1922..	278.273	726.064	651.913	150.140
1923-1924..	446.773	744.044	478.038	176.598
1924-1925..	750.280	837.638	341.495	214.804
1925-1926..	678.545	881.168	465.865	223.512

La production tend à se rapprocher de celle d'avant-guerre, et il est possible qu'elle y parvienne. Toutefois, elle reste déficitaire, dans une proportion appréciable, la consommation s'étant, de son côté, sensiblement accrue. Il est d'ailleurs curieux de constater sur ce point que la consommation, qui était de kgs 21,68 par tête d'habitant en 1913, et qui s'était abaissée jusqu'à kgs 7,92 en 1918 et kgs 7,97 en 1919, s'est ensuite relevée progressivement, pour revenir à kgs 21,32 en 1925. Il faut donc avoir recours aux sucres étrangers, dans des proportions telles que nos importations, pour la

campagne 1925-1926, ont dépassé de 242.353 tonnes nos exportations. C'est cette situation inquiétante qui, profitant somme toute à la raffinerie où passent les sucres bruts étrangers, ligue la fabrique et la culture pour le relèvement des droits de douane. Certes, l'intérêt du consommateur est à considérer, mais aussi des mesures de protection sont rendues nécessaires pour soutenir une industrie qui compte dans l'économie du pays, et dont, au surplus, la prospérité est intimement liée à celle de notre agriculture.

II. — LA FRANCE DANS LA SITUATION MONDIALE

Car si avant la guerre, comme nous l'avons vu, nos importations et nos exportations étaient pour ainsi dire insignifiantes, c'est que notre production suffisait, — mais suffisait juste, — à notre consommation. En conséquence, nous n'avions guère à lutter sur le marché extérieur, tandis que, sur le marché intérieur, c'était le sucre de canne qui était le principal concurrent. La situation serait restée la même, n'était l'insuffisance de production.

Or, la France tenait un rang honorable dans la production du sucre de betteraves, arrivant après l'Allemagne, la Russie et l'Autriche. Il y a un demi-siècle, la production française équivalait à la production allemande. Mais cete dernière s'est développée ensuite dans des proportions colossales, son prix de revient étant d'ailleurs beaucoup moins élevé que le nôtre. Or, ses plus fortes sucreries, celles de la Silésie, lui ont été enlevées, et de ce fait sa production se trouve réduite à peu près de moitié. Elle ne dépasse guère les besoins de sa

consommation intérieure, et son prix de revient a augmenté depuis la transformation de sa monnaie. La Russie a perdu ses fabriques de Pologne, et sa production est diminuée des trois quarts. En raison de sa situation économique, il faut penser qu'elle ne se relèvera pas de longtemps.

Nous pourrions, très avantageusement, lutter sur le marché anglais, qui est à nos portes, si notre propre production pouvait être accrue.

Voici du reste la comparaison de la production du sucre de betteraves dans les différents pays :

PRODUCTION DU SUCRE DE BETTERAVES EN EUROPE
(exprimée en brut) (1)

	1912-1913 (tonnes)	1918-1919 (tonnes)	1924-1925 (tonnes)
Allemagne	2.700.913	1.350.665	1.575.684
Tchéco-Slovaquie	1.308.040	700.793	1.411.101
Autriche			75.443
Hongrie	593.575		202.354
France	966.900	119.096	834.138
Belgique	298.584	74.183	400.105
Pays-Bas	316.177	173.436	329.244
Russie	1.375.500	333.225	458.375
Pologne			494.854
Suède	132.018	127.467	135.270
Danemark	149.400	144.600	140.995
Italie	213.632	107.633	422.429
Espagne	174.000	139.409	252.040
Suisse	—	4.000	5.906
Bulgarie	—	16.000	39.758
Roumanie	34.173	12.000	86.256
Angleterre	2.500		23.730
Autres pays	12.100		191.907
	8.270.512	3.302.507	7.079.589

(1) Annuaire sucrier.

Ce tableau ne saurait être d'une exactitude rigoureuse, en raison des discriminations qu'il faudrait faire pour les pays qui ont subi après la guerre des modifications profondes. Il en ressort néanmoins que la France a reconquis à peu près sa situation de jadis : elle reste distancée seulement par l'Allemagne et la Tchécoslovaquie. La Belgique, l'Italie et l'Espagne ont de beaucoup dépassé leur production d'avant guerre; par contre, l'Allemagne et la Russie, Pologne comprise, ne donnent plus qu'un ensemble de 2.528.913 tonnes en 1924-1925, contre 4.076.413 tonnes en 1912-1913. Et la production européenne n'atteignant plus celle de 1912-1913, la France a gardé la même place, produisant environ le neuvième du sucre européen. Cet effort de reconstitution est déjà remarquable, quand on le compare surtout au groupe de pays que nous venons d'indiquer.

Quant à la production américaine (Etats-Unis et Canada), elle n'a trouvé qu'un développement peu appréciable :

	Tonnes
	—
1912-1913	694.064
1918-1919	774.800
1924-1925	1.010.385

La production de sucre mondiale est pourtant, en légère dégression :

	Tonnes
	—
1912-1913	18.215.819
1918-1919	16.005.307
1924-1925	15.532.556

La position française s'est ainsi maintenue, à n'en pas douter, grâce à ce coup de collier, à cet effort de reconstitution qui est tout à l'honneur de notre pays. Mais ce résultat n'eût pas été obtenu sans la transformation des méthodes industrielles, sans cette concentration qu'a favorisée la loi du 17 avril 1919.

Touefois, nous l'avons dit, on émet des craintes pour l'avenir. Malgré qu'une diminution se soit prononcée dans la production du sucre de canne, elle représente encore les deux tiers de la production mondiale, avec un prix de revient très favorable. Or cette diminution même a amené certains pays, Cuba notamment, à entreprendre des démarches diplomatiques en vue de réunir une nouvelle Conférence de Bruxelles : l'une des principales questions serait d'organiser le contingentement des ensemencements. L'industrie sucrière française s'y oppose, appuyée en cela par l'agriculture.

CONCLUSION

Ainsi donc la France, qui a conservé son rang dans la production sucrière mondiale, est parvenue à ce résultat dans les quelques années d'après la guerre, avec une diminution notable du nombre des usines, de son matériel, et de sa main-d'œuvre. En eût-il été de même si la guerre n'avait amené, par les ruines qu'elle a faites, une modification profonde dans l'industrie sucrière? En eût-il été de même si les usines avaient dû être reconstruites sur place? Il est permis d'en douter, si l'on se reporte à la situation des petites usines à la veille de la guerre, si l'on considère le manque de main-d'œuvre et la hausse constante des salaires. Le courant de concentration a pu se frayer un chemin large et rapide, accélérant le rythme d'une évolution nécessaire. Va-t-elle subir un temps d'arrêt? ou bien se développera-t-elle encore?

La tendance de la raffinerie à intégrer les sucreries s'accroîtra sans doute. La poussée est telle, dans toute l'industrie mondiale, que la sucrerie n'y saurait échapper. L'importance des capitaux devenant d'ailleurs un facteur primordial, les grosses firmes jouiront d'un privilège toujours plus grand. Or nous savons que la raffinerie, concentrée en quelques mains, est également une puissance financière des plus importantes dans le pays : puissance telle qu'elle a su de tout temps peser sur la

législation, et qu'à l'heure actuelle elle tente de peser sur notre système douanier. Au demeurant, l'application de la taxe sur le chiffre d'affaires cessera d'être un motif d'intégration en sucrerie. La taxe à la production fait son chemin. Sans qu'on ose encore la généraliser, on en fait des essais successifs : après le charbon, le sucre. Contrôle facile en raison du petit nombre des assujettis, suppression des diverses incidences, tels sont les résultats attendus de la taxation chez le fabricant de sucre.

Par contre, les sucriers persévèrent dans la recherche des méthodes qui permettent au sucre brut d'approcher des qualités du raffiné.

Il faut compter, en outre, sur de nombreuses unions de fabriques. Les unions de producteurs, peu fréquentes en sucrerie, semblent avoir dans d'autres domaines une marche parallèle à celle du syndicalisme. Et si les quelques cartels sucriers d'avant-guerre ont disparu, des consortiums les remplaceront peut être. Les fabricants, surtout les petits, cherchent de nouveau à se grouper : ils ont déjà créé un organisme commun pour le contrôle des densités.

Mais il serait intéressant de connaître si le phénomène de dégression constante du nombre des usines sera encore sensible. Ici se posent de gros problèmes. Celui des capitaux, d'abord et toujours. Puis, le nombre des usines ne peut être restreint que si leur puissance augmente, étant donnée la probabilité d'une production à peu près stable. Or la capacité possible d'une sucrerie n'est pas illimitée ; elle est surtout conditionnée par les facilités et le prix des transports, — donc par le rayon d'action. Sans doute l'augmentation du nombre des raperies

permet-elle d'étendre et de développer ce rayon, mais ceci n'est pas absolu ; c'est ainsi qu'en Belgique, où la production moyenne n'atteint pas la nôtre, une fabrique possède 24 raperies ; — et par contre il n'y en a pas en Allemagne. En tout cas, le rayon maximum paraît être de 40 à 50 kilomètres. Quant à la capacité de travail journalière, existe-t-il un critérium ? C'est ici que les avis sont surtout partagés. Tandis que les uns voient la sucrerie idéale dans celle de 500 tonnes, d'autres indiquent comme standard celle de 600 à 1.000 tonnes. Parmi les fabriques reconstruites après guerre, une grande partie sont restées dans ces limites. Et pourtant certaines ont déjà tendance à dépasser 3.000 tonnes, comme *Escandœuvres* et *Ham*. La vérité, c'est que le critérium n'existe pas, mais qu'il y a surtout, suivant les régions, un équilibre à établir avec la production betteravière.

Cette production elle-même pourrait se déplacer. Raisons techniques, raisons géographiques appuyées sur le risque de guerre, tout concourt à faire souhaiter, que d'autres centres betteravières naissent et se développent. Aussi bien cette extension, si elle est possible (et le progrès des méthodes culturales parviendra peut être à triompher des obstacles créés par les sol et le climat), serait-elle désirable. La consommation serait ainsi largement alimentée par la production nationale, et nous pourrions concurrencer les autres producteurs sur le marché mondial. Certes, les plaintes des planteurs n'incitent guère l'agriculture à développer la betterave à sucre. Bien plutôt ces planteurs chercheraient-ils à susciter, devant le sucrier, la concurrence du distillateur. Cela est si vrai que la betterave de distillerie n'existe

pour ainsi dire plus, la distillerie employant beaucoup la betterave sucrière. Mais cette concurrence n'est pas à craindre pour l'instant, parce qu'il n'y a pas de régime de l'alcool, parce que l'Etat, seul acheteur, a le monopole des prix. Certaines distilleries de grains ont cessé leur fabrication, et la distillerie de betteraves n'est pas brillante. Aussi la France, qui produisait en 1911-1912 2.526.846 hectolitres d'alcool pur, n'en produit-elle plus que 1.555.137 hectolitres en 1925-1926.

Ne pouvant compter sur cette concurrence, les producteurs voient avec terreur la concentration s'accroître de jour en jour. Tenteront-ils, eux, de battre en brèche cette concentration par la coopération ? Si les exemples sont peu nombreux, nous pensons qu'ils resteront isolés. Pour des œuvres coopératives, une forte organisation syndicale est nécessaire. Or si elle existe dans le Pas-de-Calais, il peut n'en pas être de même ailleurs. En outre, les places sont prises. C'est ainsi que les syndicats agricoles de Seine-et-Marne et de Seine-Inférieure, malgré leur puissance indéniable et la discipline qui pourrait en résulter, ne trouveraient plus de place pour de nouvelles sucreries, — dont les frais d'établissement seraient du reste énormes. Cette organisation forte et rigide se rencontre beaucoup plus dans certains pays étrangers, comme la Hollande, terre d'élection des coopératives, qui y ont pris un grand essor. La discipline y est telle, que les planteurs livrent leurs betteraves au fur et à mesure des besoins de la sucrerie, (1) tandis que chez nous il

(1) Le même principe est d'ailleurs observé en Allemagne, mais il s'agit là d'une obligation imposée par les sucriers.

faut d'abord des primes (comme à la sucrerie de Lillers) pour pousser aux livraisons hâtives, et à la fin de la campagne les agriculteurs sont pressés de débarrasser leurs champs. A défaut de constructions nouvelles, s'ils ont vraiment la volonté d'agir, s'ils peuvent mettre à leur tête des hommes capables de mener les affaires, et surtout de traiter les ventes, en véritables commerçants, capables au surplus d'imposer la discipline nécessaire, les planteurs auraient la ressource d'acquérir des usines existantes (1).

Mais planteurs et sucriers sont bien près de s'unir dans l'intérêt commun. Et dans certains contrats est insérée maintenant une clause de participation aux bénéfices. N'est-il pas possible que, par une extension de ce principe, on arrive quelque jour à une sorte de coopération ? Il nous plaît de constater que la proposition en a été faite. « Le jour où les planteurs de betteraves seraient décidés à approvisionner la fabrique dans les conditions nécessaires, la *Société de Boistrancourt* s'engagerait à leur payer le prix de la concurrence et à leur donner en plus 50 pour cent des bénéfices nets de l'usine. Tous les contrôles de l'usine et de la comptabilité leur

(1) Faisant, il est vrai, de la coopération en sens inverse, trente-trois boulangers des arrondissements d'Avesnes (Nord) et de Vervins (Aisne), achetaient en 1923 le moulin en activité d'Origny-en-Thiérache (Aisne). Le capital initial de 400.000 francs fut bientôt porté à 600.000 francs, divisé en parts de 5.000 francs. Les coopérateurs doivent prendre toute leur farine à leur moulin : grâce aux sanctions statutaires, la discipline est bien observée. Des résultats nettement positifs étaient obtenus dès le deuxième exercice, et ils se sont augmentés depuis lors de façon considérable.

seraient facilités. N'est-ce pas la plus belle forme de la coopération : la moitié des bénéfices et pas un centime à risquer (1). » Cette proposition, ayant été rendue publique, mérite de retenir l'attention. C'est un idéal social qui n'est peut-être pas impossible à réaliser, étant donnés les résultats déjà acquis à la suite des conversations de ces dernières années. C'est, en tout cas, l'œuvre de demain, indépendante de tout progrès technique, et, pensons-nous, de la plus haute portée économique. Partie d'une sucrerie française qui a vécu un siècle, l'idée mérite de tracer la route vers une conception nouvelle de l'industrie sucrière.

(1) Journal des Fabricants de Sucre, 1^{er} octobre 1927. — Le centenaire de la Sucrerie de Boistrancourt.

BIBLIOGRAPHIE

HENRI TRUCHY. — La nouvelle législation des sucres (Extrait de la *Revue de Science et de Législation financières*, avril-mai-juin 1903).

JOSEPH HITIER. — La production sucrière française (Extrait de la *Revue d'Economie Politique*, année 1918).

EMILE SAILLARD. — Betterave et sucrerie de betterave.

— Dix ans d'efforts industriels et coloniaux. — La Sucrerie, par EMILE SAILLARD (deux articles).

Annuaire Sucrier.

L'Echo des syndicats agricoles.

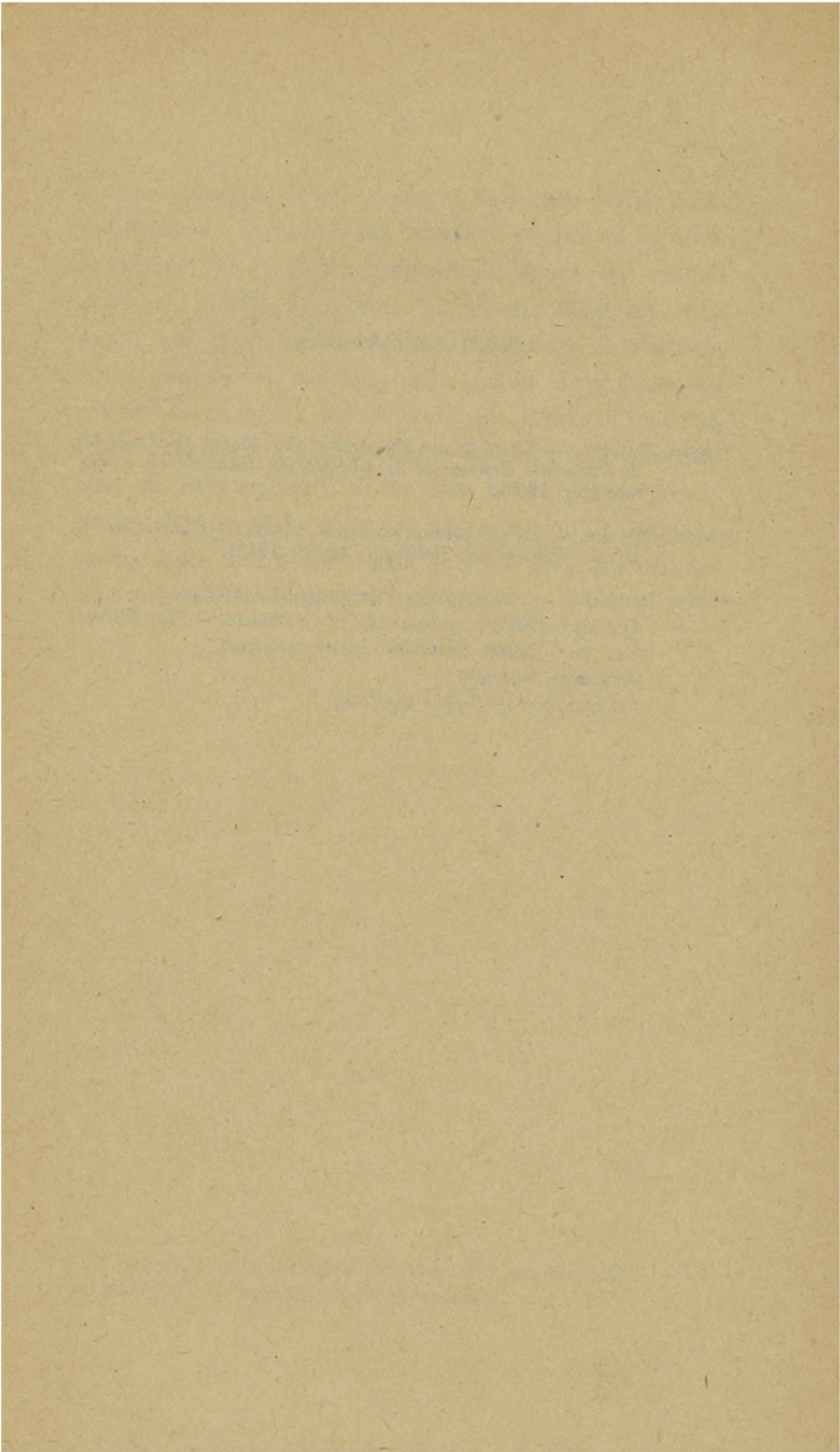


TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	5
CHAPITRE PREMIER : <i>La situation avant et pendant la guerre.</i> — I. L'évolution avant 1914, conséquence de la législation	11
II. La situation en 1914	14
III. La sucrerie pendant la guerre	18
CHAPITRE DEUXIÈME : <i>Les causes de l'Evolution.</i> — I. Le facteur technique : les progrès de l'outillage	23
II. Le facteur guerre : destruction des fabriques, loi du 17 avril 1919	26
III. Le facteur économique : tendance générale à la concentration	30
IV. Le facteur-intérêt. — A. La lutte de la sucrerie et de la raffinerie	33
B. La lutte de la sucrerie et de la production	35
V. Le facteur agricole : la production de la betterave	41
CHAPITRE TROISIÈME : <i>Les moyens employés.</i> — I. La concentration horizontale	47
II. La concentration verticale	52
III. La suppression du raffineur	53
IV. La sucrerie coopérative	55
CHAPITRE QUATRIÈME : <i>Les résultats : la situation actuelle.</i>	
I. La situation en France : A. Les usines et leur importance.	59
B. La production et la consommation	66
II. La France dans la situation mondiale	67
CONCLUSION	71